

CSC



| Le bimensuel Syndicaliste est édité par la CSC, 579 chaussée de Haecht, 1050 Bruxelles | Bureau de dépôt: Bruxelles X |

125 ans en images



LES 125 ANS DE LA CSC EN IMAGES

SOMMAIRE

LA CSC, RICHE DE 125 ANS	3
DÉMOCRATIE ET CONCERTATION SOCIALE	13
AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL	21
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	27
CONSTRUIRE LA SÉCURITÉ SOCIALE	33
AVEC ET POUR LES GROUPES SPÉCIFIQUES	39
LA CSC AU SEIN DU MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN	47
LA CSC DANS LE MONDE	55
LES SERVICES PUBLICS	63
LES ÉLECTIONS SOCIALES	69
SITE INTERNET 125 ANS	74
EXPO 125 ANS	75
JOUEZ, GAGNER ET FAITES LA FÊTE	76

COLOPHON

Rédaction Syndicaliste

BP 10 – 1031 Bruxelles

Tél. 02.246.32.83

Fax: 02.246.30.10.

E-mail: dcoppieters@acv-csc.be

Site internet: www.csc-en-ligne.be

Ce livre de photos a pu être réalisé grâce aux contributions et aux conseils de Renée Dresse du Carhop, Jozef Mampuy, Filip Bellemans, Luc Vints et Krista Caimo du Kadoc, et une série de collègues de la CSC. Merci à eux.

Photos: Kadoc, Carhop, COV, CSC-Transcom, Rob Stevens, Guy Puttemans, Michael De Lausnay, Jürgen Doom, Wolf&Wolf, Van Huffel, Zafar, LG&F Musée de la Vie wallonne (Liège), Info CSC, CSC Namur-Dinant, CSC Hainaut occidental, CSC Luxembourg.

Secrétariat de rédaction: Donatienne Coppieters et Patrick Van Looveren.

Mise en page: Gevaert Graphics.

Impression: Corelio Printing.

Éditeur responsable: Dominique Leyon.

Depuis 125 ans, le progrès social n'a jamais coulé de source. Si nous profitons aujourd'hui de la semaine de cinq jours, de quatre semaines de congés payés, de salaires minimums, d'allocations de chômage et de maladie, du suffrage universel, du crédit-temps..., c'est grâce à des milliers de militants et de militantes qui ont eu le courage de s'engager, hier, pour ces causes. Grâce à d'innombrables travailleurs et demandeurs d'emploi qui ont uni leurs efforts pour revendiquer ces droits. La CSC a toujours donné, donne et donnera toujours une voix à tout ceux qui veulent s'impliquer dans l'action syndicale.

Nous fêtons cette année 125 ans de syndicalisme chrétien. À cette occasion, une exposition itinérante a été réalisée. Elle montre combien la CSC a été importante par le passé, combien elle continue à être importante aujourd'hui et pourquoi il est important qu'elle continue sur cette voie. Elle aborde notre histoire par le biais de dix thèmes. Chacun est introduit par un militant d'aujourd'hui. Ensuite, les plus importantes réalisations de notre syndicat, nos plus grandes conquêtes sociales sont détaillées en mots et en images avec des photos parlantes, d'anciennes affiches et un important matériel historique. Enfin, chacun des thèmes permet de faire plus ample connaissance avec des figures historiques de la CSC.

Sur le site internet spécialement réalisé

pour l'occasion, www.125anscsc.be, vous trouverez de nombreuses archives visuelles souvent méconnues, d'anciennes affiches et d'anciennes photos, ainsi que des explications pédagogiques.

Parallèlement à l'exposition et au site internet, nous avons réalisé ce livre de photos sur les 125 ans du syndicalisme chrétien. Nous y racontons également l'histoire de la CSC au travers de dix thèmes. La sélection n'a pas été facile parce que 125 ans d'une organisation aussi riche en histoire que la CSC, ça ne se raconte pas en quelques photos et en histoires courtes.

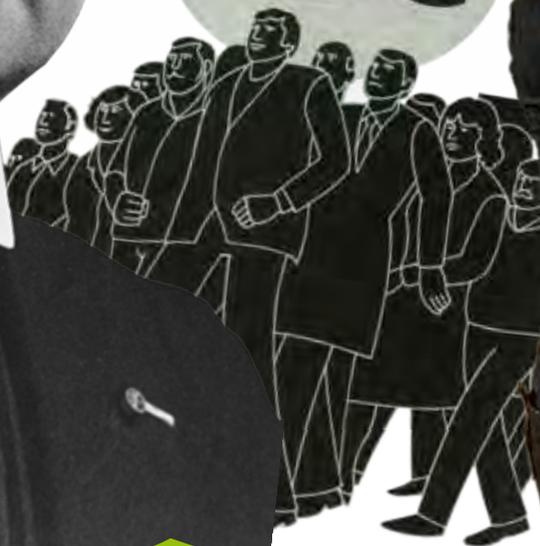
Nous vous souhaitons le plus grand plaisir dans la découverte de ce livre d'histoire, mais surtout d'images.



Au centre à droite, le président de la CSC, Luc Cortebeek et, à gauche, le président d'honneur, Willy Peirens. Sur les côtés, à gauche, le secrétaire général, Claude Rolin, et à droite, le secrétaire général d'honneur, Josly Piette.

Henri Pauwels (1890-1946) est un des pionniers du Mouvement chrétien. Ouvrier dans une fabrique de papier, il franchit tous les échelons de l'organisation syndicale. Devenu président de la CSC en 1932, il perd la vie, le 18 septembre 1946, lors d'un crash aérien au Canada.

Belgin Altun et **Bennie Huybrechts** travaillent au centre de services CSC de Deurne-Anvers. Chaque jour, ils assistent les affiliés par des conseils et des actes concrets en matière de travail et de revenus.



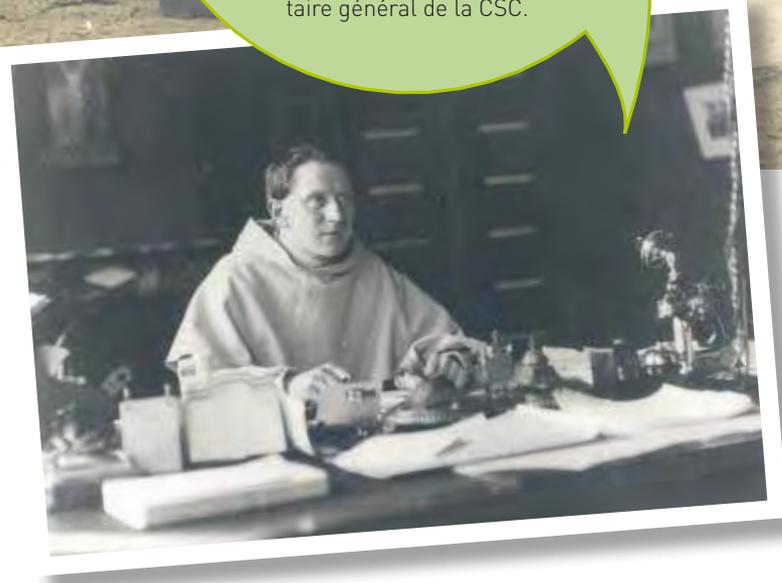
La CSC, riche de 125 ans



La CSC, riche de 125 ans



Le père dominicain Georges Ceslas Rutten (1875-1952) est le promoteur du mouvement syndical chrétien en Belgique. En 1899, il entreprend une enquête sur les conditions de vie des mineurs borains et étudie la grève qui paralyse quatre bassins houillers durant plus d'un mois. Dans sa thèse de doctorat, il dénonce l'indifférence des patrons à l'égard des intérêts moraux et spirituels des ouvriers, ainsi que les effets de la propagande socialiste sur les mineurs, et fait campagne en faveur des syndicats chrétiens. Il devient, en 1912, le premier secrétaire général de la CSC.

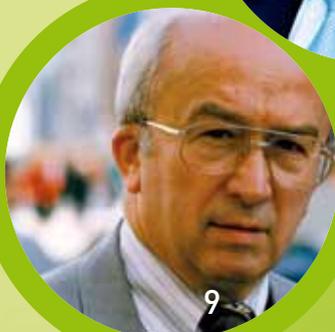
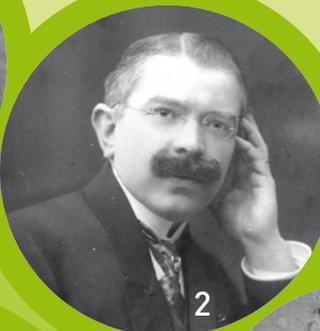


Le Secrétariat général de Gand avec à droite, René Debruyne. Secrétaire permanent du comité central de l'Union syndicale antisocialiste gantoise en 1896, secrétaire adjoint du père Rutten en 1904, il deviendra président de la CSC en 1919. Sans date.

Le Secrétariat général des unions professionnelles chrétiennes

Le premier syndicat chrétien est né à Gand en décembre 1886 sous le nom de Ligue antisocialiste des ouvriers du coton. Rapidement, les peintres, les menuisiers, les métallurgistes suivent l'exemple des travailleurs du coton et créent des unions professionnelles. Mais, malgré l'enthousiasme des pionniers gantois, le syndicalisme chrétien se répand difficilement. Aux alentours de 1900, les syndicats chrétiens comptent quelque 10.000 membres. Le père dominicain Georges Ceslas Rutten est convaincu de ce qu'un changement ne peut intervenir que si un organisme central, qui mène une propagande systématique et soutient la création de nouveaux syndicats, est fondé. Après avoir acquis un soutien moral et financier suffisant auprès des évêques et de la bourgeoisie catholique, il institue, le 1^{er} août 1904, le Secrétariat général des unions professionnelles chrétiennes. Celui-ci devient le moteur de la création de nombreux syndicats dans l'ensemble du pays. Il stimule la coopération entre les syndicats locaux et favorise la création de fédérations professionnelles. En 1912, le Secrétariat cède la place à la Confédération des syndicats chrétiens. Le Père Rutten en devient le premier secrétaire général. À la veille de la première guerre mondiale, la CSC compte environ 120.000 membres.

Drapeau de la Ligue antisocialiste des travailleurs du coton, le premier syndicat chrétien. Ci-joint, un extrait du rapport de la première réunion.

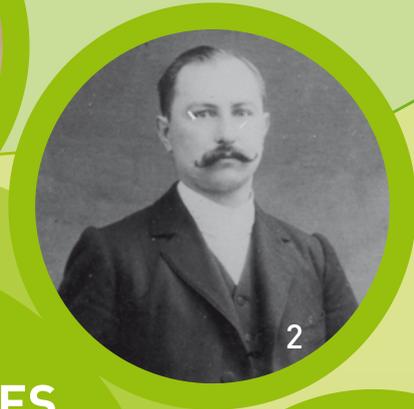


LES PRÉSIDENTS

Période

- | | | |
|----|-----------|------------------------|
| 1 | 1912-1914 | Gustaaf Eylenbosch |
| 2 | 1914-1919 | Hendrik Heyman |
| 3 | 1919-1921 | René Debruyne |
| 4 | 1921-1923 | Evarist Van Quaakebeke |
| 5 | 1923-1932 | René Debruyne |
| 6 | 1932-1946 | Henri Pauwels |
| 7 | 1946-1968 | August Cool |
| 8 | 1969-1987 | Jef Houthuys |
| 9 | 1987-1999 | Willy Peirens |
| 10 | 1999-2011 | Luc Cortebeek |

En juin 1912 est créée la Confédération des syndicats chrétiens / Christelijke Vakverbond (CSC-ACV). Depuis, la CSC a connu successivement dix présidents, mais en réalité neuf puisque René De Bruyne a été deux fois président avec une interruption de deux ans. Huit secrétaires généraux se sont également succédé. Vu le plus grand nombre d'affiliés CSC-ACV, la tradition veut que le président soit néerlandophone, tandis que le secrétaire général est francophone. De 1932 à 1946, le syndicat a un président francophone, Henri Pauwels, et un secrétaire général flamand, August Cool. Les présidents et secrétaires généraux sont non seulement des interlocuteurs de premier plan au niveau national, mais jouent également un rôle important dans la construction du syndicalisme européen et international.



LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Période

- | | | |
|---|-----------|-------------------------------|
| 1 | 1912-1919 | Père Rutten |
| 2 | 1919-1921 | Evarist Van Quaakebeke |
| 3 | 1921-1932 | Henri Pauwels |
| 4 | 1932-1946 | August Cool |
| 5 | 1946-1972 | Louis Dereau |
| 6 | 1973-1991 | Robert D'Hondt |
| 7 | 1991-2006 | Josly Piette |
| 8 | 2006-... | Claude Rolin |



La CSC, riche de 125 ans

La fête du jubilé de 1938 à Gand consacre la reconnaissance de la CSC. Les chars de propagande ouvrent le cortège (en haut), le spectacle au palais des floralies attire la foule (en bas). Dans la tribune des officiels, le père Rutten (à droite) surnommé le «général blanc».



Représentants du Comité régional flamand (VRC) au Conseil flamand de l'emploi à Bruxelles en 1980. De g. à dr., Georges Denoulet, premier président du VRC, Willy Peirens, secrétaire national, Jos Philipsen, premier vice-président du VRC.

La CSC se régionalise

La régionalisation de la CSC répond aux réformes qui modifient le paysage institutionnel de la Belgique depuis 1970. Après 1945, la situation socioéconomique de la Wallonie se dégrade. Les charbonnages ferment les uns après les autres et provoquent la fin d'autres industries annexes. Les secteurs du textile et de la métallurgie sont également touchés par des restructurations, voire des fermetures. Les responsables et militants chrétiens wallons de la CSC revendiquent entre autres la reconversion économique des régions concernées dont le déclin économique se confirme avec la crise des années 1970.

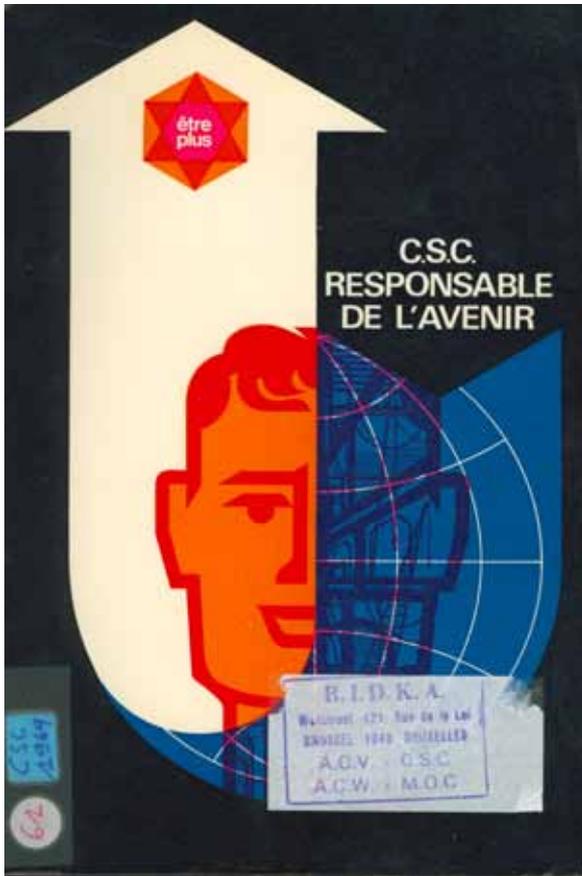
Après de nombreux débats internes, la CSC décide, le 10 octobre 1978, d'adapter l'action interprofessionnelle à la nouvelle réalité politique. Dès 1979, le Comité régional wallon (CRW) et le Comité régional flamand (VRC) sont mis en place. Ils auront un pouvoir de décision *«en toutes matières professionnelles régionalisées telles qu'elles sont ou seront définies par le pouvoir politique et dans la mesure où sera requise une prise de position des organisations syndicales.»* Le Comité régional bruxellois de la CSC (CRB) est fondé en 1983.

Assemblée des militants francophones de la CSC de Bruxelles, 11 décembre 1993.

**SE DEFENDRE
S'ADAPTER
CONSTRUIRE**

Responsables du Comité régional wallon (CRW) lors de l'assemblée wallonne des militants et délégués qui approuve le travail «Syndicalisme 80-90 en Wallonie», Nassogne, 15 décembre 1984. De gauche à droite, Willy Thys, alors secrétaire général du SCC, Jean-Marie Lepage, secrétaire fédéral de la CSC Charleroi, José Roisin, secrétaire général de la CNE, Robert D'Hondt, secrétaire général de la CSC.

La CSC, riche de 125 ans



Responsable de l'avenir

Depuis 1912, les congrès de la CSC sont parfois appelés «les jours de gloire» du mouvement syndical. Certains se démarquent comme le congrès de la CSC de 1938 qui commémore avec un an de retard, le cinquantième anniversaire du syndicalisme chrétien dans notre pays, ou le congrès de 1951 intitulé «Exister et progresser», qui se veut une réflexion sur les fondements et les objectifs du syndicalisme chrétien. Mais aucun congrès n'absorbe autant de temps et d'énergie et ne reçoit autant d'attention que le congrès de 1968 intitulé «La CSC, responsable de l'avenir». Dans le document de travail préparatoire, on avait encore ajouté l'année 1980 au titre afin de mettre l'accent sur le caractère orienté vers l'avenir.

Avec le départ annoncé du président August Cool, ce congrès est un tournant. La CSC prend, dans un certain sens, congé d'une génération qui la dirigeait depuis les années 1930. En 1932, lorsque August Cool devient secrétaire général, la CSC n'est alors que rarement prise au sérieux par les organisations patronales et le syndicat socialiste de l'époque. Dans un pays en pleine crise économique, August Cool est à l'avant plan des actions sociales entreprises par le mouvement syndical. En juin 1936, la CSC mène avec succès, en front commun avec le syndicat socialiste, la «grève des 500.000» qui aboutit à l'obtention de la semaine des 40 heures, de la première semaine de congés payés et du salaire minimum garanti.

C'est donc une période qui se termine. Une nouvelle génération prend en charge le travail syndical sur le plan national.

En 1968, la CSC est de loin le plus grand mouvement syndical du pays et joue un rôle-clé dans la concertation sociale et le développement de l'État providence. Le document préparatoire du congrès respire l'esprit de radicalisation sociale des années 1960. À l'époque, rien ne laisse présager que notre pays et le monde seraient confrontés, quelques années plus tard, à une crise économique dont les traces sont restées visibles jusqu'à aujourd'hui. Bon nombre d'idées et de propositions tirées du document du congrès «Responsable de l'avenir» n'ont jamais dépassé le stade du papier.

La table du comité de direction au 19^{ème} congrès de la CSC, 1955 à Bruxelles.





Manifestation de la
CSC, Bruxelles, 1959.

Au début, les affiliés de la CSC sont principalement des ouvriers. Peu à peu, les employés et les travailleurs du secteur public se joignent à eux. Toutefois, jusqu'en 1960, les centrales ouvrières continuent à représenter 75% du nombre total des membres. L'augmentation énorme de l'embauche dans le secteur des services (notamment le secteur non marchand) dans les années 1960-1980, s'accompagne de l'affiliation à la CSC d'un nombre sans cesse croissant d'employés. C'est la raison pour laquelle la LBC-NVK et la CNE-GNC sont les centrales comptant aujourd'hui le plus d'affiliés au sein de la CSC.

Célébration du
jubilé de la CSC, Gand, 1954.
Vers 1900, les syndicats chrétiens comptent à peine 10.000 membres. À la veille de la première guerre mondiale, la CSC compte plus de 120.000 affiliés. Après l'armistice de 1918, le syndicalisme chrétien traverse une période difficile mais, dès 1925, le nombre de ses affiliés ne cesse d'augmenter. En 1958, la CSC devient le principal syndicat du pays et, en 1975, elle dépasse le cap du million de membres. En 2011, la CSC compte environ 1.700.000 membres et est le premier syndicat du pays dans toutes les régions. La Belgique est devenue l'un des pays présentant le taux de syndicalisation le plus élevé au monde (nombre d'affiliés à un syndicat par rapport à la population active totale).

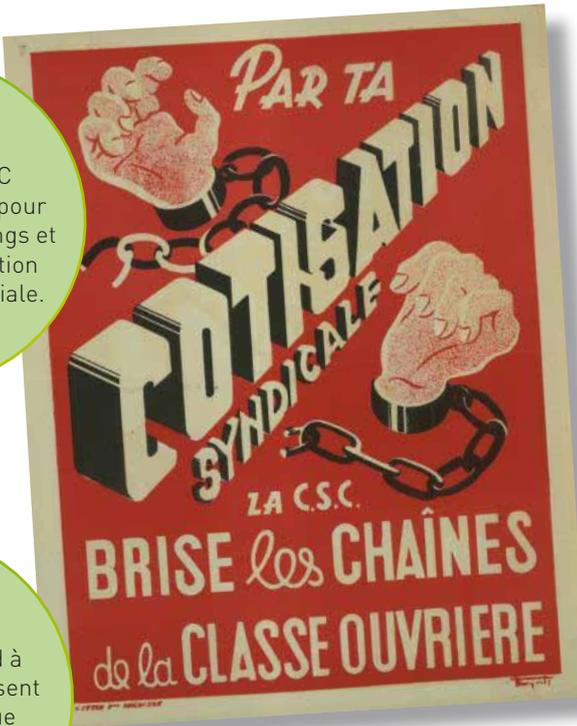


Campagne
de recrutement
de la CSC en 1950.
Objectif: arriver à
500.000 membres.



La CSC, riche de 125 ans

Affiche fin 1949.
Vers 1950, la CSC recrute des affiliés pour venir grandir ses rangs et participer à son action d'émancipation sociale.



Un certain nombre de travailleurs ne s'engagent pas mais entendent néanmoins bénéficier des acquis engrangés par les luttes syndicales. À partir des années 1950, le mécontentement grandit dans plusieurs centrales et dans les fédérations interprofessionnelles. La demande d'avantages réservés aux seuls affiliés va croissant. En 1960, elle mènera certains secteurs de l'industrie au paiement d'une prime syndicale («Votre garantie») réservée aux seuls travailleurs affiliés à un syndicat.

Tract de victoire du Mouvement ouvrier chrétien (1954 - 1958).

L'inauguration en 1950 du centre d'étude de Ter Nood à Overijse où se réunissent entre autres, chaque semaine, les membres du bureau national de la CSC.



LA PREMIERE MANCHE EST GAGNEE!

GRACE A L'ACTION ENERGIQUE DU MOUVEMENT OUVRIER, LE GOUVERNEMENT CEDE.

- REDUCTION DES TRAITEMENTS POUR 30.000 PROFESSEURS : RETIREE!
- LICENCIEMENT DES TEMPORAIRES AUX PARASTATAUX : RETIRE!
- NOS REVENDICATIONS DANS LE DOMAINE PENSIONS : ACCEPTEES!
- LE FAUX INDEX : ENTERRE!
- M. VAN ACKER PROPOSE DE CONTINUER LES POURPARLERS.

NOUS AVONS BARRE LA ROUTE AU GACHIS SOCIAL!

MAIS IL FAUT RESTER SUR NOS GARDIES
LA LUTTE CONTINUE!



La CSC est aussi une importante organisation de services avec plus de 150 centres de service et 387 lieux de contact.



Robert D'Hondt (1934-1991), secrétaire général de 1973 à 1991. Bien que favorable au maintien de la structure unitaire de la CSC, il appuie la création des comités régionaux wallon, flamand et bruxellois dans le mouvement. Il est aussi un ardent défenseur du front commun syndical avec la FGTB.

Nancy Fonteyn, secrétaire du conseil d'entreprise de Proximus, lutte pour la participation sociale dans son milieu de travail. Elle sera particulièrement active lors d'une grève au terme de laquelle la direction accède aux demandes des travailleurs. La lutte pour la participation reste toujours aussi actuelle qu'il y a un siècle.

Démocratie et concertation sociale



Démocratie et concertation sociale



Les ouvriers réclament une concertation dans l'entreprise comme en témoigne cette banderole du cortège de Rerum Novarum à Anvers en 1948.

Les premières commissions paritaires, créées après la première guerre mondiale, marquent une étape importante vers l'installation d'une structure de concertation démocratique dans la vie des entreprises. Dès 1946, des comités pour la sécurité, la santé et l'embellissement des lieux de travail sont créés. La loi sur l'organisation de la vie des entreprises (1948) installe les conseils d'entreprise et le Conseil central de l'économie. À partir de 1952, le Conseil national du travail (CNT) remplace le Conseil général paritaire créé en 1944 et reprend les compétences des conférences nationales du travail installées après la guerre.

Fédération des Syndicats Chrétiens de Dinant
Rue des Champs, 72 CINEY

CAMARADES,
Notre **FORCE,**
c'est notre **SOLIDARITÉ !**

Participez à
NOTRE COMBAT
pour :

- L'équilibre des prix et salaires
- La réforme des congés payés et la continuation du double pécule
- Les allocations familiales proportionnelles au nombre et à l'âge
- L'allocation à la mère au foyer
- La réforme de la Sécurité Sociale
- Le Conseil Central de l'Economie
- Les Conseils d'Industries
- Le Contrôle financier et les Conseils d'Entreprises

UN TRAVAILLEUR CONSCIENT
choisit une
Organisation sérieuse

REJOIGNEZ
les rangs de la
C. S. C.

Extrait du timbre L'AFFICHEUR: GILLES FREDERIC CINEY

Affiche réalisée dans le cadre d'une campagne de recrutement dans la fédération de Dinant, années 1950.

Une du journal de la CSC, *Au travail!*, décembre 1964.

Jeudi 21 décembre 1964 AU TRAVAIL

LA C.S.C. *au travail!*

est le **SYNDICAT LE PLUS FORT** 1963

812.257 MEMBRES

1945	1951
342.000 MEMBRES	645.000 MEMBRES

LES TRAVAILLEURS ONT VOULU C'EST AINSI !

Aux élections dans les entreprises

AN	C.S.C.	F.C.T.M.	C.S.P.
1963	50.000	10.000	10.000
1964	55.000	10.000	10.000
1965	60.000	10.000	10.000

LE SYNDICAT
des 5 jours des hauts salaires de l'action directe dans l'entreprise

A MIS AU POINT SON PROGRAMME DE REVENDICATIONS



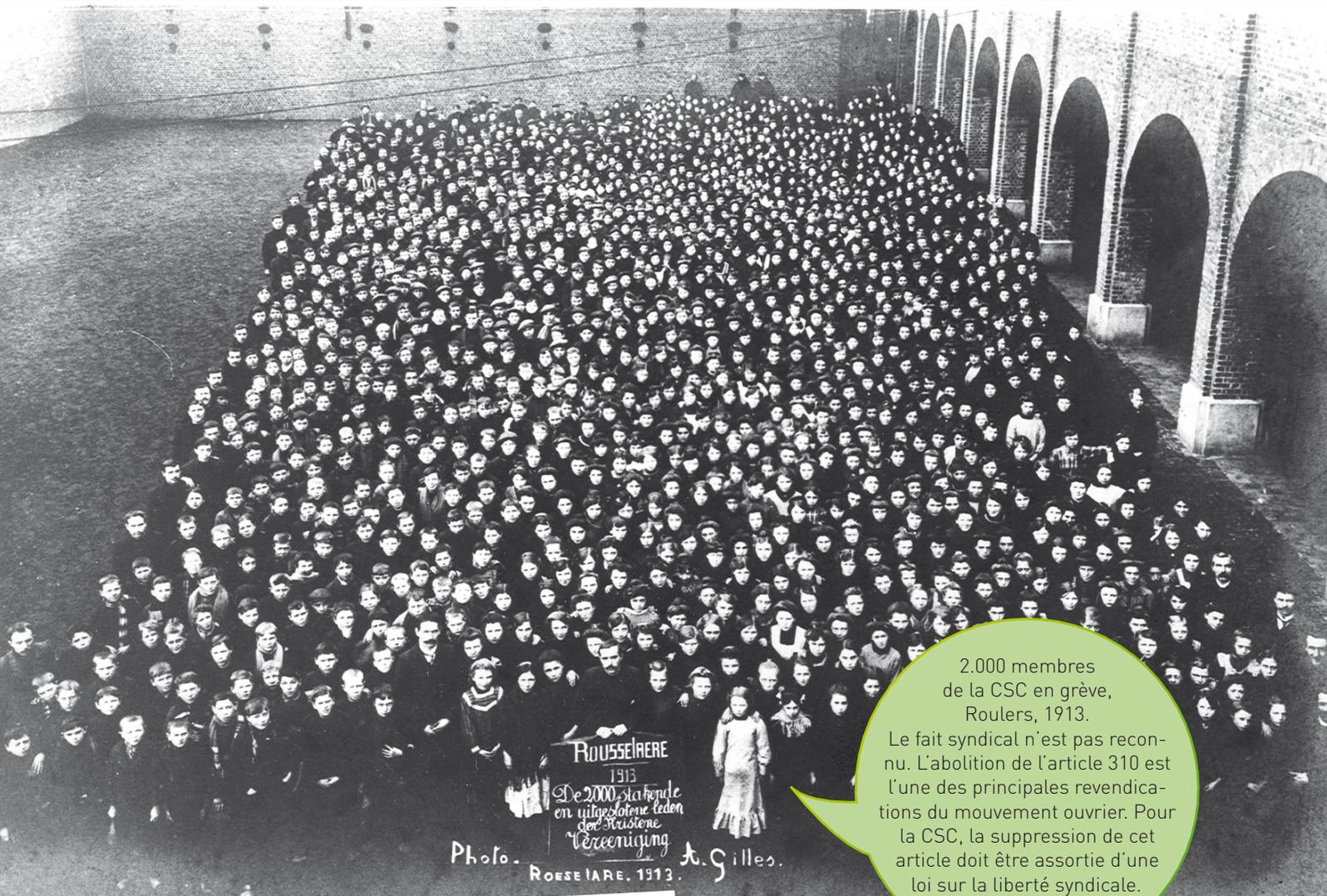
Première page
du journal, *De Domper*,
28 février 1892.

Comme l'indique le nom du premier
syndicat chrétien reconnu, la Ligue anti-
socialiste des travailleurs du coton de Gand,
les premiers syndicalistes chrétiens affirment
leur opposition au mouvement socialiste. Dans
De Domper, hebdomadaire de la Ligue catho-
lique des travailleurs, ils leur reprochent
leur politique du «Rouge ou pas de pain»,
autrement dit, celui qui refuse d'adhérer
au syndicat socialiste perdra son
travail ou tout simplement
n'en n'aura pas!

Assemblée
syndicale lors de
l'occupation de l'usine
métallurgique et mi-
nière de Rodange-
Athus dont la ferme-
ture est en cours,
Athus, 1977.



Démocratie et concertation sociale



2.000 membres de la CSC en grève, Roulers, 1913.

Le fait syndical n'est pas reconnu. L'abolition de l'article 310 est l'une des principales revendications du mouvement ouvrier. Pour la CSC, la suppression de cet article doit être assortie d'une loi sur la liberté syndicale. Ce sera chose faite en 1921.



Pour stimuler l'emploi, dans les années 1960, la Belgique attire les multinationales avec d'importants subsides. Mais très vite, les inconvénients se font sentir: la facilité avec laquelle les entreprises étrangères ferment ou déménagent une unité crée un sentiment d'incertitude par rapport au travail. Les travailleurs recourent dans les années 1970 à un nouveau moyen d'action: l'occupation d'usine.



Lock-out

d'Ingelmunster, 1910-1911.

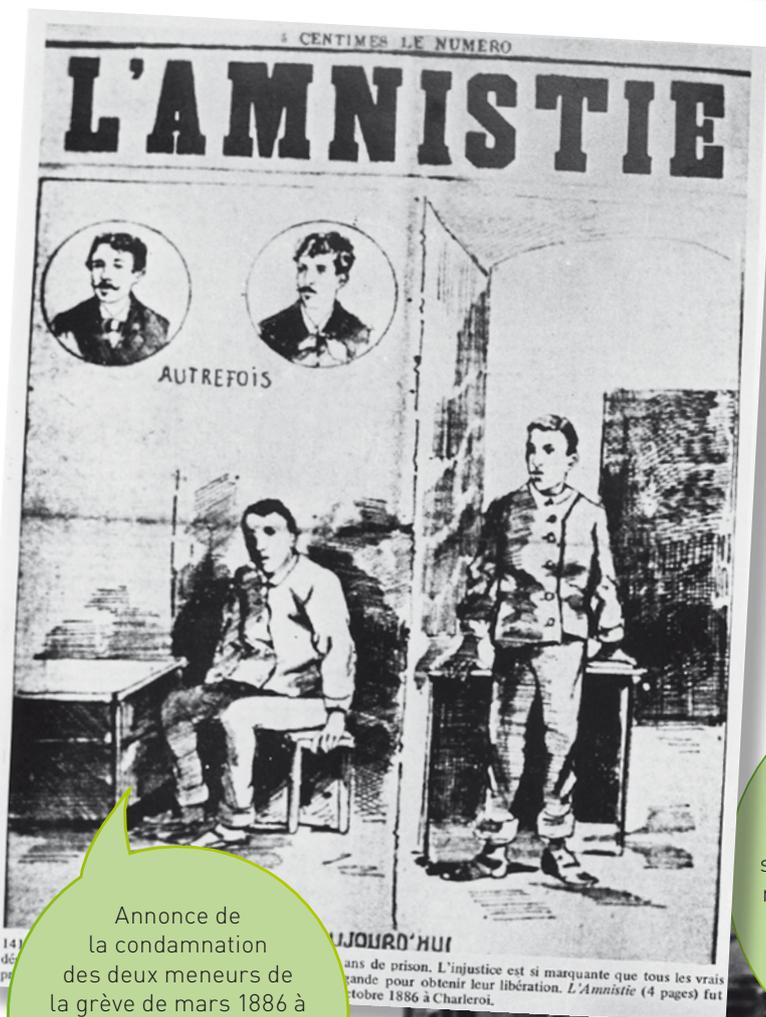
En 1910-1911 éclate un conflit dans une usine de tissage de tapis à Ingelmunster près de Courtrai. Le syndicat chrétien dépose à la direction une liste de revendications dont l'amélioration de l'équipement technique, l'augmentation des salaires et de meilleures conditions de travail. Le représentant du syndicat est licencié sur le champ. Le 8 novembre 1910, 50 travailleurs partent en grève pour sa réintégration, sans succès. Le conflit s'étend à d'autres entreprises. Le patronat réplique par un lock-out. Le sort des travailleurs soutenus par leur syndicat dépend maintenant de la caisse de résistance. Un tribunal d'arbitrage est saisi de l'affaire et donnera tort aux ouvriers. Pendant cette période ((1896-1914), 20% des grèves se soldent par une victoire, 20% font l'objet d'un compromis et 60% s'achèvent en faveur du patronat. Ce n'est qu'après la première guerre mondiale que les syndicats seront reconnus par le patronat.



Droit de grève: abolir l'article 310 du Code pénal

De 1794 à 1815, les provinces belges sont gérées par l'occupant français. Napoléon Bonaparte, l'Empereur, bien que définitivement déchu en 1815, lègue aux provinces un héritage législatif conséquent dont la Loi Le Chapelier de 1791 qui interdit toute coalition qu'elle soit patronale ou ouvrière. Les divers gouvernements belges aménagent ces dispositions. Cela aboutit à la révision du Code pénal en 1863. Le nouvel article 310 met un terme à l'interdiction de toute forme de coalition mais punit d'une amende et/ou de prison tout meneur de grève. Le fait syndical n'est donc pas reconnu. Dès le début, l'abolition de l'article 310 devient l'une des principales revendications du mouvement ouvrier en formation. Pour la CSC, la suppression de cet article doit être assortie d'une loi sur la liberté syndicale. Ce sera chose faite en 1921.

Grève de la Centrale chrétienne de l'alimentation, des travailleurs agricoles et horticoles à Anvers, sans date. La caisse centrale de résistance de la CSC centralise dès 1926 une partie des montants pour pouvoir payer les indemnités de grève à leurs membres.



Annnonce de la condamnation des deux meneurs de la grève de mars 1886 à Charleroi, en vertu de l'article 310 du Code pénal, dans *L'Amnistie*, sans lieu, 1886.



Démocratie et concertation sociale



Le président de la CSC, August Cool, accueille le responsable de la FGTB, Louis Major. Derrière eux, Jef Houthuys qui succédera à Cool.



Les négociations autour de l'accord interprofessionnel (AIP) ont lieu tous les deux ans. Elles sont menées par le Groupe des dix qui réunit les hauts représentants des syndicats et des organisations patronales. Ci-contre, négociations pour l'AIP 2005-2006, le 18 janvier 2005. Un projet d'accord est atteint. Il sera intégralement mis en œuvre malgré son rejet par la base du syndicat socialiste.



Signature de l'AIP 2007-2008 le 19 janvier 2007 avec les négociateurs de la CSC, Claude Rolin, secrétaire général (à gauche) et Luc Cortebeek, président (au milieu), et Rudy De Leeuw, président de la FGTB.

L'accord interprofessionnel ou AIP

À la fin des années 1950, les autorités publiques tentent de mener leur politique économique d'une manière programmée avec la création du Comité national de l'expansion économique. Dans le prolongement, les syndicats et les employeurs entendent aussi conclure des accords au plan social sur la programmation d'avantages sociaux. Les premières discussions ont lieu en janvier 1960. C'est après de longues et difficiles négociations que, le 11 mai 1960, les partenaires sociaux concluent, pour la première fois, un «accord paritaire sur la programmation sociale» sur le plan national et international. En compensation de l'octroi d'avantages sociaux, les syndicats s'engagent à ne poser aucune autre exigence de nature sociale sur le plan national et interprofessionnel jusqu'à la fin de l'accord d'une durée de deux ans. Cet accord paritaire est le premier de toute une série d'accords que l'on connaît aujourd'hui sous le nom d'accord interprofessionnel ou d'AIP. Après l'éclatement de la crise au milieu des années 70, les partenaires sociaux ne parviennent pas à négocier d'AIP entre 1976 et 1986. En 1986, on renoue avec la tradition des AIP tous les deux ans. C'est uniquement en 1996 que les partenaires sociaux ne parviennent pas à le conclure. En 2005 et 2011, les accords sont rejetés par la base de la FGTB, toutefois, le gouvernement reprend les projets d'accord. À l'heure actuelle, un AIP fixe les réglementations applicables pour tous les secteurs, ainsi que les dispositions en matière de congés annuels, de formation, de salaire minimum, etc. Il élabore surtout un cadre pour les négociations et les accords dans les secteurs. Ainsi, depuis la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, l'AIP fixe une marge pour l'évolution du coût salarial dans les secteurs.



Démocratie et concertation sociale



Réunion de l'équipe syndicale CSC de l'entreprise Philips Lighting, Turnhout, 2007.

Conseil d'entreprise à l'usine Motte à Mouscron, 1950.



Le 28 septembre 2007 à Bruxelles, les dirigeants d'Umicore signent un accord-cadre international. Une première pour une multinationale! Les accords-cadres internationaux constituent un nouvel instrument de travail décent par lequel les entreprises multinationales s'engagent à respecter et à faire valoir les droits fondamentaux des travailleurs.



Depuis plusieurs années, la CSC mène des campagnes dans le but d'obtenir le droit à la participation des travailleurs et la représentation syndicale dans les petites et moyennes entreprises (PME). Sur la photo, des militants de la CSC lors d'une action PME en 2008.



Séance d'éclairage sur les informations économiques et financières (IEF) auprès du fabricant de sauces Vlemincx à Herent. En 1973, les directions d'entreprise doivent obligatoirement transmettre les IEF aux représentants des travailleurs. En 1986, la CSC obtient qu'un réviseur soit désigné pour que ces informations soient délivrées à temps.





Arthur Bertinchamps (1893-1970) est secrétaire général puis président de la Centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique. Il lutte en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans le secteur du métal et notamment lors de la campagne de la CSC en faveur de la semaine des cinq jours en 1955.

Odette Van Laeken est déléguée CSC dans l'entreprise de nettoyage ISS. Avec toute la délégation syndicale, elle essaie d'améliorer les conditions de travail de ses collègues, de lutter contre la pression au travail et d'obtenir un salaire juste... Tout comme les premiers syndicalistes du 19^e siècle... Certaines choses ne changent pas. Malheureusement.



Améliorer les conditions de travail



CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS

Camarades !

La lutte que vous avez engagée et poursuivie dans le calme, la décision et la discipline, sous la direction de vos organisations syndicales, se termine par la plus

SPLENDIDE VICTOIRE !

Vos objectifs sont atteints

- Les Salaires ont augmenté de 32 Francs
- Vous avez 6 Jours de Congés payés
- La Liberté Syndicale
- Les 40 Heures

Et maintenant, la Région de Bruxelles se propose de vous offrir des Allocations Familiales, des Mesures Importantes et un meilleur traitement du Chômage.

Camarades !

Votre action est celle de l'Organisation Syndicale

Les Syndicats ont dirigé la qualité de vos luttes et assuré le succès. Leur tâche n'est pas terminée. Ils ont à proposer à vos organisations une application effective des décisions prises. Ils ont à proposer de nouvelles réformes.

Donnez leur, les travailleurs dévoués, les **PUISSANTS ET AGISSANTS**.

Camarades !

Le Syndicat de votre région vous propose de participer à la mise de vos conditions de travail dans la Région de Bruxelles. Vous pouvez, avec nous, participer à la mise de vos conditions de travail dans la Région de Bruxelles.

REJOIGNEZ vos SYNDICATS

VIVE LE SYNDICALISME
Vive le Syndicalisme Chrétien

La Confédération des Syndicats Chrétiens

Affiche annonçant le succès de la grève de 1936, Bruxelles.

Les travailleurs veulent aussi bénéficier des fruits de la croissance de la productivité. Campagne de recrutement, années 1950.

Notre part dans la

PROSPÉRITÉ

INSCRIS-TOI A LA CSC

Participez aux réunions et à l'action de la C.S.C.



Les dockers arrêtent le travail dans le port d'Anvers en 1936. En un rien de temps, la grève touche les bassins industriels liégeois et, quelques jours plus tard, la vie économique est paralysée dans tout le pays.

La grève générale de 1936

La crise des années 1930 entraîne un taux de chômage colossal et une pauvreté considérable. Les salaires et les allocations sociales sont limités. En 1935, on connaît toutefois une légère relance. Le 2 juin 1936, une grève éclate au port d'Anvers. En un rien de temps, elle touche les bassins industriels liégeois et, quelques jours plus tard, la vie économique est paralysée dans tout le pays. Pour la première fois, les syndicats interviennent en front commun. À son point culminant, elle compte un demi million de grévistes. Il s'agit du mouvement de grève le plus important jamais connu par notre pays. Les ouvriers estiment qu'ils ont droit à une partie de la relance économique. Ils réclament des salaires supérieurs, de meilleures conditions de travail et des dispositifs d'aide sociale plus efficaces. Le 17 juin, le gouvernement convoque une conférence nationale du travail avec des représentants des syndicats et des employeurs. Les principaux résultats sont: une augmentation du salaire minimum, une semaine de congés payés et l'introduction progressive de la semaine de travail de 40 h, à commencer par les secteurs où les travailleurs sont confrontés à un travail lourd, malsain et pénible. Il s'agit d'une des plus grandes victoires du mouvement syndical belge. Quant à la CSC, elle est enfin reconnue comme un acteur fiable et indispensable de la vie socio-économique par le syndicat socialiste et les organisations patronales.



Mineurs en discussion sur le site minier de Frameries lors de la grève de 1936.

Améliorer les conditions de travail



La CSC rassemble 573.269 signatures pour sa pétition pour la semaine des cinq jours. Ces pétitions sont transportées en camionnette à Genève et remises à la direction de l'OIT.

Camionnette de la CSC à la frontière suisse lors de la campagne pour la semaine des cinq jours, 1955.



La campagne pour la semaine des cinq jours

Après la seconde guerre mondiale, la CSC affirme que l'augmentation de la productivité peut être convertie non seulement en un pouvoir d'achat plus grand, mais aussi en un temps de travail plus court et davantage de temps libre. Le congrès de 1951 approuve une résolution en faveur de la généralisation de la semaine des cinq jours avec maintien du salaire.

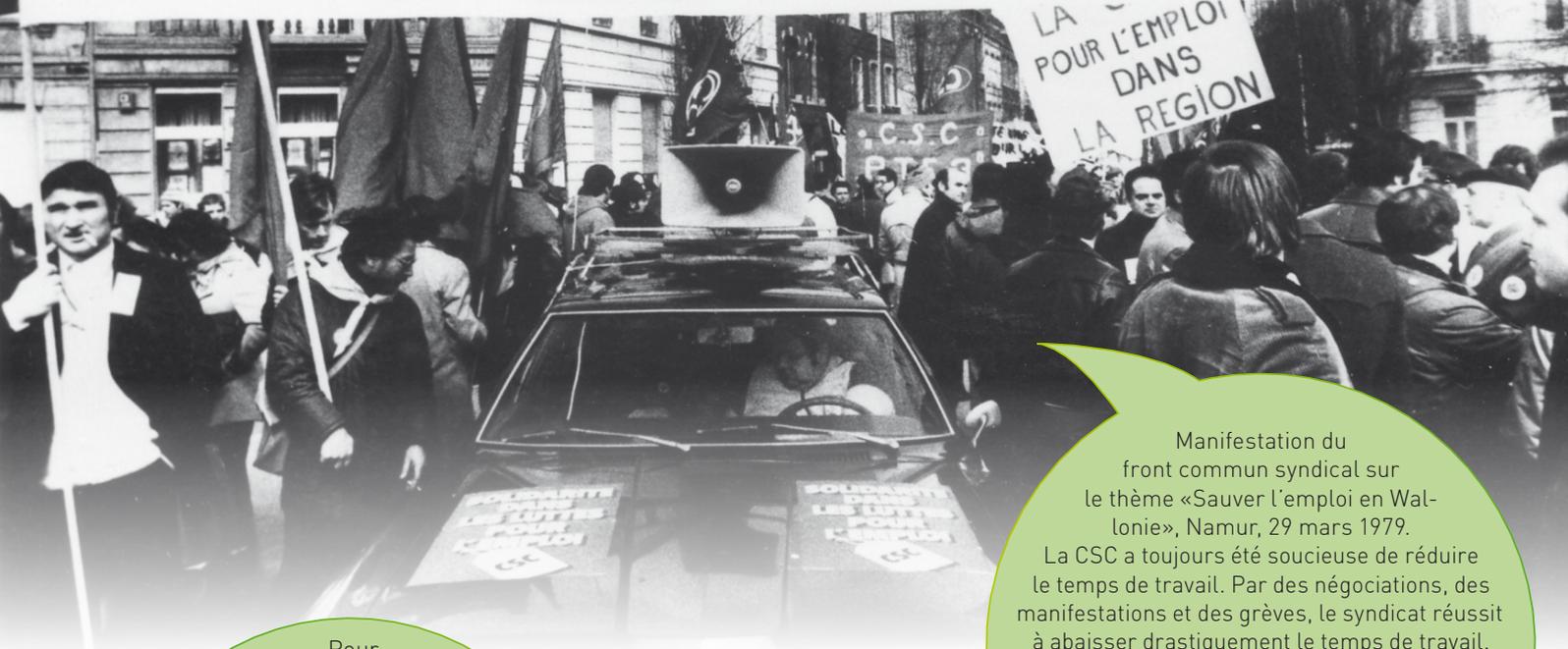
Fin 1954, la CSC lance une pétition pour la réduction du temps de travail. Son objectif est de faire approuver, fin janvier 1955, une résolution concernant la semaine des cinq jours pendant la conférence européenne de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève. En quelques mois, la CSC parvient à rassembler 573.269 signatures, ce qui correspond au nombre de ses membres à ce moment-là. Les listes emballées sont transportées en camionnette à Genève et remises à la direction de l'OIT par un délégué de la CSC, présenté par le secrétaire général de la CSC, Louis Dereau. Un scrutin est organisé pour avaliser la proposition de notre organisation. C'est un échec car elle est rejetée, y compris par le représentant de la FGTB ce qui irrite la CSC.

Entretemps, la CSC lance une campagne nationale en faveur de la semaine des cinq jours. Les négociations avec la FGTB, les employeurs et le gouvernement ne donnent rien. Afin d'appuyer cette revendication et d'autres, la CSC décide, lors d'un congrès restreint du 5 juillet 1955, de procéder à des grèves le samedi. L'opposition de la FGTB et des employeurs n'y fait rien. Les grèves des samedis 9, 16 et 23 juillet connaissent un succès croissant chez tous les travailleurs, même les non syndiqués. Lors du congrès du 26 juillet, la CSC décide de renforcer ses actions et de procéder à des grèves générales dans certains secteurs. De plus en plus de travailleurs se rallient à ces revendications. Finalement, le gouvernement convoque une nouvelle conférence le 29 juillet. Ainsi, un accord sur le principe de la semaine des cinq jours est obtenu ainsi qu'une réduction de la durée hebdomadaire de travail de 48 à 45 heures avec maintien du salaire. La CSC considère ce résultat comme une grande victoire et compare cette réforme à l'instauration de la journée de travail de 8 heures en 1921.



Page de couverture d'une brochure publiée par le journal *Au travail!* lors de la campagne de la CSC en faveur de la semaine des cinq jours, Bruxelles, 1955.

POUR LES 36 HEURES C.S.C. CENTRE



Pour la CSC, la qualité du travail est un combat important. Une de ses revendications consiste en une meilleure harmonisation entre le travail, la famille et les temps libres. En 2001, la CSC conclut pour le secteur privé la CCT crédit-temps (CCT 77bis). Les travailleurs reçoivent un crédit de temps qu'ils peuvent utiliser pour interrompre leur carrière et travailler moins. La brochure qui explique la réglementation est fortement demandée.

Manifestation du front commun syndical sur le thème «Sauver l'emploi en Wallonie», Namur, 29 mars 1979. La CSC a toujours été soucieuse de réduire le temps de travail. Par des négociations, des manifestations et des grèves, le syndicat réussit à abaisser drastiquement le temps de travail. Ainsi, le gouvernement accepte, après la première guerre mondiale, de réduire la durée du travail à 48 heures par semaine. Dans les années 1970, la réduction du temps de travail est aussi considérée comme un moyen de combattre le niveau de chômage élevé.

«Temps de travail forcé = pauvreté forcée», action de la CSC contre la flexibilité, années 1980. La CSC défend le droit au travail à temps partiel mais les inconvénients du système apparaissent rapidement. Il augmente notamment les possibilités de flexibilité au bénéfice de l'employeur. À partir des années 1980, la CSC milite donc pour un encadrement légal plus clair et plus strict.



Crédit-temps
et diminution de carrière
dans le secteur privé 
www.csc-en-ligne.be

Améliorer les conditions de travail



Wilfried (Martens) se fait « taper sur les doigts » lors de la manifestation nationale contre les mesures de crise du gouvernement Martens, Bourse de Bruxelles, 27 mars 1981

À la fin de 1982, le gouvernement lance la mesure 5-3-3. Elle autorise les entreprises à appliquer la semaine de 38 heures et à diminuer les salaires de 3% à condition d'engager 3% de personnel supplémentaire. Le mécontentement est quasi immédiat à la CSC car les entreprises ne respectent pas les termes de cette mesure. Elles s'y soustraient notamment en diminuant les salaires.



Manifestation en front commun contre la spéculation, responsable de la crise économique et financière, Bourse de Bruxelles, le 9 mars 2009.

Manifestation contre le Pacte des générations, Bruxelles, 28 octobre 2005.



« Nous sommes tous des travailleurs d'Opel. » Manifestation syndicale internationale après l'annonce de la fermeture d'Opel Anvers, 23 septembre 2009.





Jef Keuleers (1910-1986), secrétaire national de la CSC pour la Flandre de 1945 à 1974, s'intéresse de près à la problématique de la santé des travailleurs. Déjà en 1936, il propose une liste de maladies professionnelles propres à l'industrie chimique. Comme adjoint du secrétaire général de la CSC, il continue à s'impliquer dans la santé des travailleurs.

Michel Verniers a été l'initiateur de la cellule «Amiante et produits dangereux» fondé au sein de la CSC-Mons et grâce à laquelle de nombreuses victimes ont pu obtenir une indemnisation via le fonds amiante. Lui-même décède en 2009 des suites de l'exposition à l'amiante. **Vivian Lescot** (photo) et Claude Lambret poursuivent son combat.



SECURITE ET HYGIENE
dans toutes les entreprises

Santé et sécurité au travail



Le 8 août 1956, 262 mineurs, dont 136 Italiens, perdent la vie lors d'un incendie dans la mine du Bois du Cazier à Marcinelle. Bien que les problèmes dans les mines soient fréquents, cet accident, l'un des plus importants de l'histoire de Belgique, fait l'objet d'une forte médiatisation, notamment grâce à la télévision qui en est alors à ses débuts. La catastrophe de Marcinelle révèle à un large public les mauvaises conditions de travail dans les charbonnages. Par la suite, les règles de sécurité seront durcies et l'âge minimum requis pour travailler dans les mines passera de 14 à 16 ans. Enfin, la formation des mineurs sera améliorée.

Travailler en toute sécurité

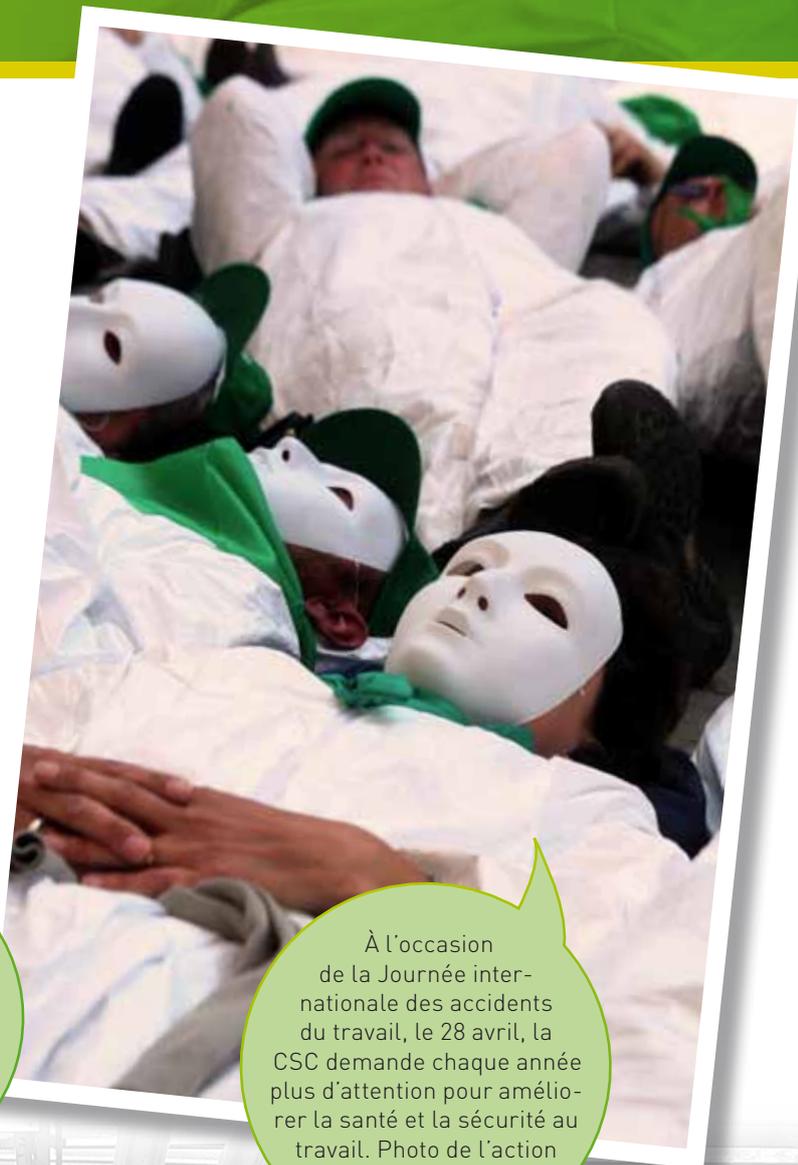
À la fin du 19^e siècle, les ouvriers prestent des journées de 12 heures dans un environnement malsain, dangereux et pollué. Les travailleurs s'organisent et obtiennent l'ébauche d'une législation sociale. Plusieurs lois ont trait aux conditions de travail, notamment la loi de 1888 qui crée une inspection du travail pour les lieux de travail malsains et dangereux. La première loi destinée à garantir la sécurité et la santé des travailleurs au niveau national et dans tous les secteurs est adoptée en 1899, mais les arrêtés d'exécution se font attendre. La première loi qui indemnise les accidents du travail date de 1903. La création, après la deuxième guerre mondiale, des comités pour la sécurité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail (CSHE) dans les entreprises d'au moins 50 travailleurs marque une avancée. Le règlement général pour la protection du travail (RGPT) permet à ces comités de vérifier si leur entreprise respecte la législation. En 1952, la loi relative à la sécurité règle le fonctionnement des comités. Sous la pression notamment de la CSC, cette loi et le RGPT seront adaptés à de multiples reprises.

Un des plus graves accidents du travail de l'histoire de Belgique démontre qu'à elle seule, la législation ne suffit pas. Le 8 août 1956, 262 mineurs, dont 136 Italiens, périssent lors de la catastrophe du Bois du Cazier à Marcinelle. Après cet événement dramatique, les règles de sécurité sont renforcées et l'âge minimum requis pour pouvoir descendre dans la mine est porté de 14 à 16 ans. Enfin, la formation des mineurs est revue. L'accent est de plus en plus mis sur la prévention des accidents et des maladies.

Depuis 1975, la politique de prévention oblige l'employeur à prendre des mesures contre les risques du travail et à adapter le travail à l'homme. Dès cette date, les entreprises doivent désigner un membre du personnel comme chef du service Sécurité. Au début des années 1990, la Belgique est en retard sur les directives européennes en matière de sécurité du travail. La loi relative à la sécurité est finalement revue en 1996, sous le nom de loi relative au bien-être qui, en plus de la santé et la sécurité, accorde notamment une place à l'ergonomie et à la charge psychosociale. Un Codex sur le bien-être au travail, clair et précis, remplace le RGPT. La CSC continue chaque année, le 28 avril, à l'occasion de la journée internationale d'hommage aux victimes d'accidents du travail, de mener des actions pour une meilleure reconnaissance des accidents du travail et contre le démantèlement des services d'inspection. Ces actions sont nécessaires parce qu'au 21^e siècle, on compte en Belgique près de 100 décès par an suite à des accidents du travail et plus de 10.000 autres travailleurs handicapés à vie.



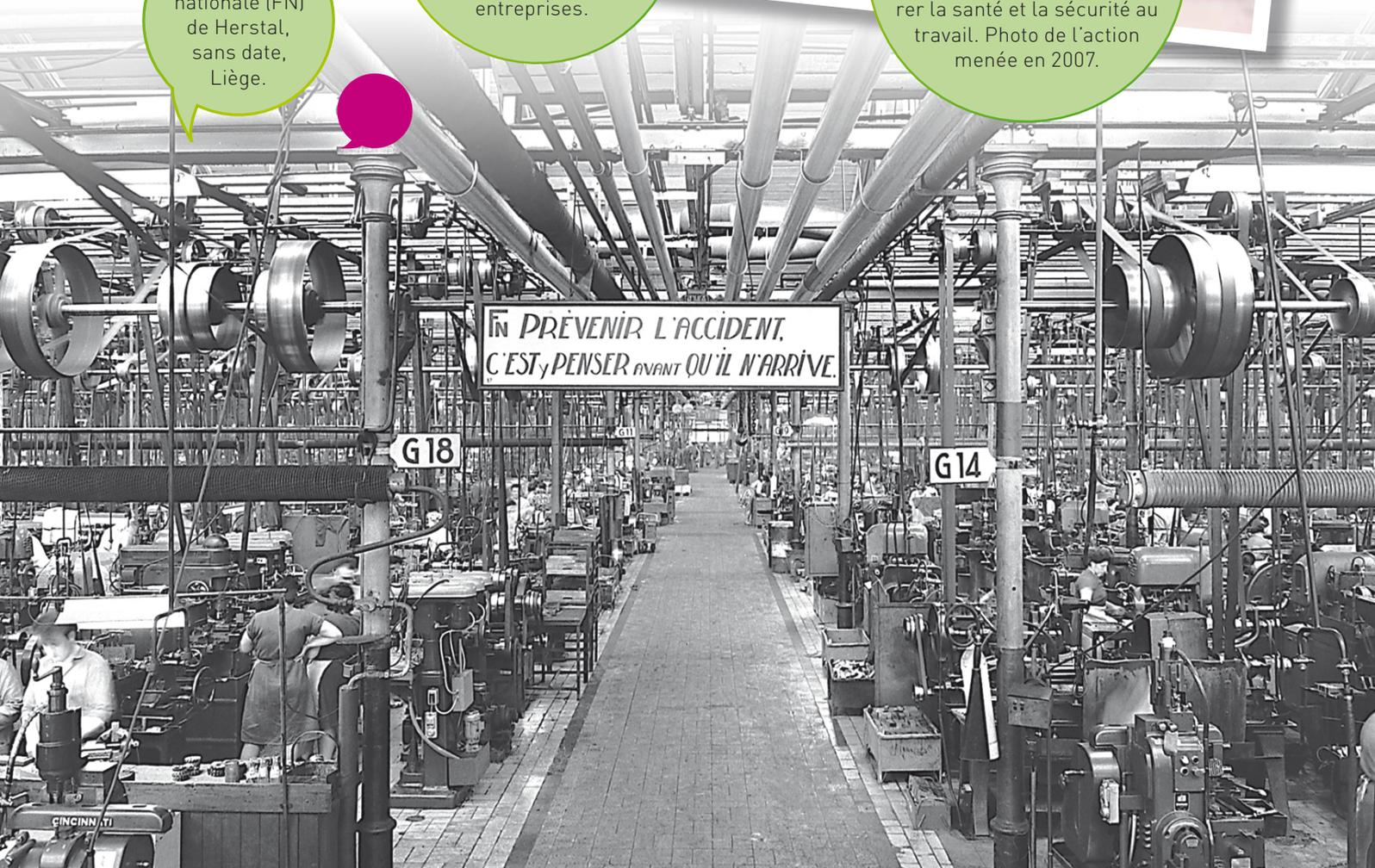
Le 27 avril 2006, 50 ans après la catastrophe minière, les syndicats organisent une commémoration à Marcinelle.



Fabrique nationale (FN) de Herstal, sans date, Liège.

En 1958 sont organisées les premières élections sociales en vue de la formation de comités de sécurité et d'hygiène dans les entreprises.

À l'occasion de la Journée internationale des accidents du travail, le 28 avril, la CSC demande chaque année plus d'attention pour améliorer la santé et la sécurité au travail. Photo de l'action menée en 2007.





À l'origine, la liste des maladies professionnelles reconnues par les autorités ne comptait que quelques pages. La CSC lutte pour l'allongement de cette liste. Un combat qui se poursuit encore aujourd'hui. Le cortège du 40^e anniversaire de la CSC Diest en 1959 met en avant cette revendication.

Affichette de la Centrale des francs-mineurs, Bruxelles, non daté.

Rester en **bonne santé** au travail

La lutte pour un lieu de travail plus sain n'a rien de fantaisiste. Au début du 20^e siècle, les travailleurs sont confrontés à des revêtements en terre dans des locaux étouffants ou ouverts à tous les vents. Vêtus de guenilles, ils manipulent des produits toxiques. Ils doivent travailler dur dans une position qui n'est pas naturelle. Il faut attendre 1927 pour que soit adoptée la première loi qui prévoit une indemnité en faveur des victimes de maladies provoquées par le milieu du travail. À l'origine, la liste des maladies professionnelles reconnues par les pouvoirs publics ne compte que quelques pages. La CSC est un de ceux qui n'auront de cesse d'allonger cette liste. L'exemple le plus connu concerne la lutte pour la reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle en 1963, grâce à l'action de la Centrale des francs mineurs et de la section italienne de la CSC. Jusqu'à aujourd'hui, le Fonds des accidents du travail verse une indemnité aux anciens mineurs.

En 1968, un suivi systématique de la santé des travailleurs par un médecin du travail est organisé. Ce suivi est nécessaire parce que les conséquences des conditions de travail pour la santé n'apparaissent souvent qu'à retardement. La CSC mène plusieurs campagnes sur le travail avec des produits dangereux et cancérigènes. Il faut sensibiliser les travailleurs aux risques que ces produits impliquent, obliger les employeurs à prendre des mesures et exiger que les pouvoirs publics adoptent une législation qui fixe des limites à l'utilisation de ces produits. La CSC veut éviter que nous soyons à l'avenir confrontés à une nouvelle «affaire amiante» qui continue de faire des victimes en raison de la mauvaise protection des travailleurs pendant des années. Depuis 2007, des personnes qui n'ont pas travaillé peuvent aussi obtenir une indemnisation du Fonds amiante si elles sont tombées malades en raison d'une exposition à l'amiante.

L'environnement de travail ne cesse d'évoluer. D'anciens risques sanitaires disparaissent, d'autres apparaissent. Au cours des dernières décennies, la CSC a été plus attentive à la **charge psychosociale au travail** (harcèlement moral, stress). Les maladies de l'appareil locomoteur (douleurs dorsales, aux poignets et aux épaules) sont une conséquence des méthodes de travail «modernes». Des campagnes ont été mises sur pied. Dans les années 1990, **l'environnement est aussi devenu une priorité** de la CSC. L'homme se rend compte que vivre dans un environnement sain est tout aussi important que travailler dans de bonnes conditions. En cette matière, le CPPT dispose de larges compétences d'information et de consultation. Les questions du climat et de l'énergie figurent au cœur de l'action pour l'environnement.



À l'occasion de la rénovation de l'Atomium, symbole de la Belgique depuis l'Exposition universelle de 1958, la CSC-Bâtiment et industrie attire l'attention sur les problèmes de sécurité et de santé auxquels sont confrontés des milliers de peintres industriels et en bâtiment, Bruxelles, 2004.



La sécurité au travail est un thème récurrent des élections sociales. Affiche élections sociales de 2000.



Les centrales de la CSC organisent des campagnes pour la sécurité au travail. La CSC-Bâtiment et Industrie mène, entre autres, une campagne de sensibilisation pour pointer les dangers de la sciure de bois.



Un blessé dans l'industrie du zinc en 1913.

Cette année-là, la centrale du métal de la CSC témoigne: «Voici ce qui s'est passé à la fonderie de zinc d'Overpelt: un médecin, engagé par les soins de la Caisse de maladie de l'usine, se trouvait là pour des raisons particulières; le hasard l'amena dans la salle du zinc, c'est-à-dire l'atelier où le métal est extrait des fours. Au bout d'une minute à peine, il dut s'en échapper. Il en fut indigné et à juste titre! Il ne pouvait pas résister une minute dans cette salle alors que ces pauvres ouvriers devaient travailler de longues périodes dans cette atmosphère! Inhumain! Le médecin appela aussitôt quelques surveillants, fit ouvrir toutes les bouches d'aération et... au bout d'un certain temps, l'atmosphère était redevenue normale! Mais il ne savait pas tout! Les surveillants reçoivent une prime s'ils parviennent à économiser du charbon et, lorsque la salle est aérée, la chaleur s'échappe et il faut chauffer plus fort, si bien que l'on en consomme plus [...]. C'est pourquoi la salle du zinc fut à nouveau refermée, avec sa chaleur étouffante et sa vapeur pestilentielle.»



Santé et sécurité au travail



Long-temps, la CSC organise, comme d'autres organisations sociales chrétiennes, des expositions dans le cadre des campagnes de prévention autour de la sécurité, de la santé, de l'hygiène et de l'environnement. Celle dédiée à «La prudence, la sécurité et la santé» organisée en 1937 par la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) avec le soutien de la CSC en est un exemple.



Action PME de la fédération CSC Namur-Dinant, Namur, mars 2004.

Le 14 mai 1997, la CSC mène une action remarquée devant les portes du ministère du Travail et de l'Emploi. Elle dénonce le fait qu'en Belgique, les travailleurs doivent utiliser des matériaux que l'on sait cancérigènes et ce sans mesures de protection.



La CSC mène depuis des années des actions pour le renforcement des services d'inspection du travail. Ici, le 26 mai 2003.



CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT SOCIAL!



Louis Dereau, (1907-1982) secrétaire général de la CSC de 1946 à 1972, a été l'un des fers de lance de la concertation sociale. Il joue un rôle crucial dans la consolidation de la sécurité sociale. Il participe au combat en faveur de la liaison des pensions à l'index, de l'allongement des congés payés de une à trois semaines, de la hausse radicale des indemnités de chômage et des allocations familiales...

Marij Vastmans travaille à mi-temps dans le cadre d'un crédit-soins pour s'occuper de sa mère malade. Tout travailleur a le droit de prendre congé pour soigner un parent gravement malade. Ce congé ou «crédit temps» est créé sous la pression de la CSC qui revendique un meilleur équilibre entre travail, famille et temps libre.



Construire la sécurité sociale

Construire la sécurité sociale



Manifestation en l'honneur d'Hendrik Heyman, président de la CSC de 1914 à 1919, ministre démocrate chrétien de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale de 1927 à 1932, responsable de la généralisation des allocations familiales, Bruxelles, 1930.

Au 19^e siècle, en cas de maladie, d'accident, de vieillesse, l'ouvrier se retrouve sans revenu. Ses seuls recours sont la charité publique ou privée et les sociétés de secours mutuels.

Pour la CSC, une vraie protection sociale n'est possible que par le biais d'une obligation légale généralisée. La première assurance à devenir obligatoire est la pension, pour les ouvriers en 1924 et pour les employés en 1925. En 1930, une loi étend les allocations familiales à l'ensemble des salariés et, en 1936, la première semaine de congés payés est obtenue.

Le Pacte social après la seconde guerre mondiale

En avril 1944, des négociations clandestines entre les dirigeants des syndicats et des organisations patronales aboutissent à l'élaboration du «Projet d'accord de solidarité sociale». Il entre peu après dans l'histoire sous le nom de «Pacte social». Contrairement à ce que ce nom laisse entendre, ce pacte social est tout sauf un ensemble complet d'accords totalement neufs. Il poursuit le travail, entamé avant 1940, en vue d'élaborer des systèmes de concertation sociale et de sécurité sociale. La nouveauté est que les employeurs reconnaissent pleinement l'importance de la concertation sociale et que, dans le domaine de la sécurité sociale, les dernières entraves au caractère obligatoire

sont également éliminées dans l'assurance-chômage et l'assurance-maladie. Peu après la libération, les propositions contenues dans le Pacte social en ce qui concerne la sécurité sociale sont déjà transposées en textes de loi par l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 relatif à la sécurité sociale des travailleurs. Cet arrêté-loi constitue, jusqu'à présent, la loi de base pour notre régime actuel de sécurité sociale.



Manifestation en front commun, Bruxelles, février 1983.



Le 20 mai 2001, 25.000 personnes de 40 organisations donnent le signal que «chacun doit pouvoir jouir du bien-être», même celles qui vivent d'une allocation.

Annonce de la manifestation nationale du 15 décembre 2007, Bruxelles dans *l'Info* CSC.



Depuis la fin des années 1990, la CSC lutte pour l'obtention d'allocations sociales plus élevées et liées au bien-être. Un point fort de cette campagne de revendication est la manifestation «verte» en faveur d'une politique sociale, à Ostende, en 2004. Le Pacte de solidarité entre les générations, en 2005, comprend des mesures qui suscitent l'opposition mais aussi, pour la première fois, la mise en place d'un mécanisme structurel de liaison des allocations au bien-être.

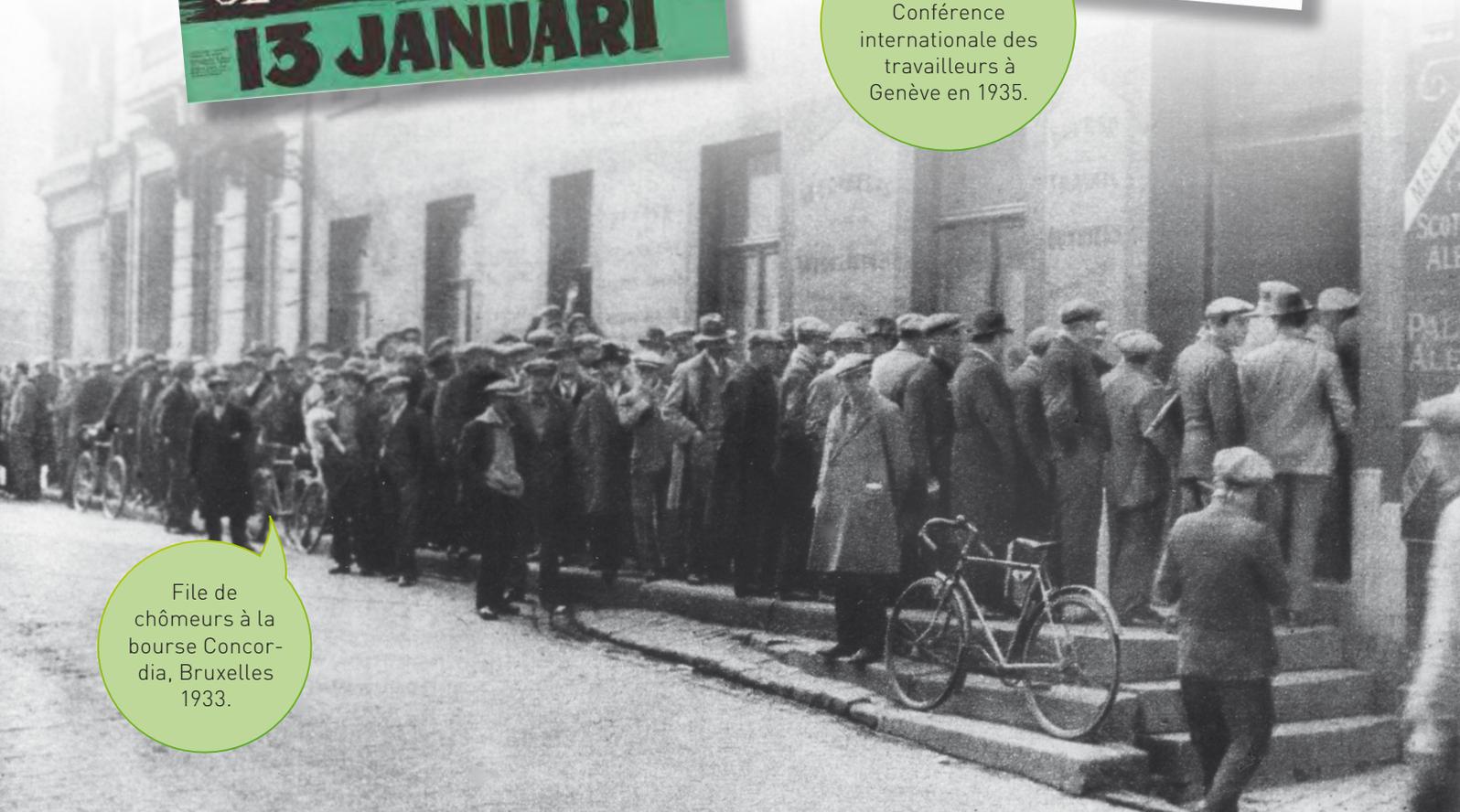
Construire la sécurité sociale

La CSC appelle à une marche sur Bruxelles le 13 janvier 1955 contre le démantèlement social du gouvernement Van Acker. Grâce à l'intervention de la CSC, le gouvernement adapte son plan fin décembre. La marche sur Bruxelles est annulée.

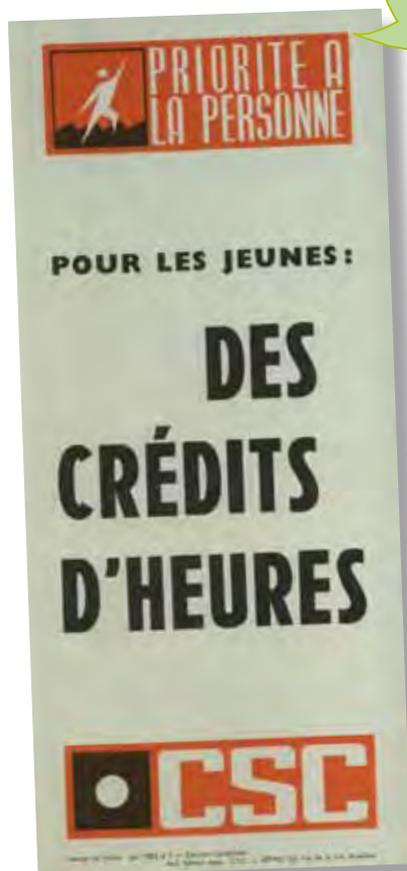


Requête de la JOC et de la CISC à la Conférence internationale des travailleurs à Genève en 1935.

File de chômeurs à la bourse Concordia, Bruxelles 1933.



Affiche
années 1970.



Du crédit d'heures au **congé-éducation payé**

Au sein du Mouvement ouvrier chrétien, il existe une longue tradition qui consiste à donner aux jeunes travailleurs la chance de suivre un enseignement. En 1966, la commission de la jeunesse syndicale propose, avec la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), une réglementation légale en matière de crédits d'heures pour les jeunes travailleurs qui suivent une formation le soir ou le week-end. L'idée est de payer, avec ces crédits d'heure, toute absence du travail pour suivre des cours. Bien que personne ne soit en théorie mécontent de l'idée, elle se heurte, dans la pratique, à pas mal de résistance de la part des employeurs et, au début aussi, de la part de la FGTB. La balle arrive alors dans le camp du gouvernement qui renvoie la question au Conseil national du travail. Celui-ci remet un avis positif le 21 juin 1972. Lorsqu'on comprend que le gouvernement reporte à nouveau aux calendes grecques l'édiction d'une loi, la commission nationale des Jeunes CSC entame, sous la direction de son président, Willy Peirens, la préparation d'un plan d'action qui débouche, le 7 avril 1973, sur une manifestation nationale au Cirque royal de Bruxelles. Une loi sur les crédits d'heure est enfin approuvée le 5 avril au parlement. La manifestation prévue a toutefois lieu deux jours plus tard. Un nombre important de membres du mouvement syndical chrétien trouve la loi insuffisante parce qu'elle ne vaudrait que pour les formations professionnelles et non pour une formation générale. En outre, elle empêcherait les travailleurs de recourir aux crédits d'heures pendant la première année d'une formation. Au cours des années suivantes, les modalités d'application de la loi sont élargies et suivies, en 1985, par la loi sur le congé-éducation payé.



Dans les années 1970, la CSC se bat pour l'introduction d'un crédit d'heures pour les jeunes. Dès 1973, les jeunes peuvent prendre un congé payé pour suivre des cours. Par après, les crédits d'heures seront transformés en congé éducation payé. 2^e à gauche, Willy Peirens; à l'extrême gauche, Rik Kuylen, secrétaire national.

Construire la sécurité sociale

Après l'obtention des congés payés en 1936, la CSC franchit le pas du tourisme social avec l'ensemble du Mouvement ouvrier chrétien. En 1937, le Moc crée l'asbl «Loisirs et vacances» pour en assurer la coordination. Avec le temps, certaines centrales de la CSC développeront leur propre centre de vacances.



Les centres de vacances

Une des principales victoires de la grève générale de 1936 est l'octroi d'une semaine de congés payés pour tous les travailleurs. Cela signifie aussi le début prudent du tourisme social. Au début des années 1950, ceci donne l'idée à un certain nombre de centrales de la CSC de construire leurs propres domaines de vacances. La Centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique, l'actuelle CSC-Metea, est la première à le faire avec Rerum Novarum à Elewijt (l'actuel Centre Elewijt), Les Forges à Saint-Hubert, puis à Nassogne et, plus tard encore, avec Sparrenduin à le Coq-sur-Mer. À partir de 1960, c'est au tour de la Centrale chrétienne des menuisiers et des ouvriers de la construction, l'actuelle CSC-Bâtiment Industrie & Énergie, avec De Kinkhoorn à Mariakerke-Ostende, suivi plus tard de Ravelingen, également à Ostende, et d'Ol Fosse D'Outh à Houffalize. Ces trois derniers centres de vacances reçoivent, chaque année, des milliers de visiteurs. Au cours de ces soixante dernières années, des centaines de milliers de membres et de militants y ont passé des vacances de qualité en famille à moindre prix.

Carte de participant à Loisirs et vacances, 1948.

Groupe d'enfants en vacances à la mer, sans lieu, 1936.



La carte montre le premier bâtiment (1960), entretemps plusieurs fois reconstruit. Le nouveau De Kinkhoorn est actuellement en construction. De Kinkhoorn est, avec Ravelingen et Ol Fosse d'Outh, un des trois centres de vacances de la CSC-Bâtiment et Industrie.



L'action des femmes de la CSC se développe grâce à l'action de **Sara Masselang** (1922) qui incarne avec Miette Pirard (1923), pendant des années, le visage du mouvement féminin.

Depuis, le nombre d'affiliées, de militantes et de permanentes dans des fonctions tant administratives que permanentes et dirigeantes ne cesse d'augmenter.

Timothé Vermote milite activement avec les Jeunes CSC de Namur-Dinant. «Je me suis affilié aux Jeunes CSC en 2007. À travers leurs actions et leurs activités, j'ai appris à réfléchir sur les thèmes sociaux et à en discuter avec d'autres. C'est de là que m'est venu mon engagement social en faveur d'un monde plus juste et d'un futur solidaire».

Avec et pour les groupes spécifiques



Avec et pour les groupes spécifiques



Marie Baers et Victoire Cappe (assises sur une chaise, 2^e et 3^e de gauche à droite), ont joué un rôle capital dans la construction du mouvement syndical féminin, sans lieu, 1920.

Mani-
festation
lors de la grève
de la FN, Liège,
1966.



Les femmes au créneau: la grève à la FN

En 1925, les syndicats féminins sont absorbés par les centrales masculines de la CSC. Dans les années 1930, la CSC défend la vision de la femme-mère au foyer. Après 1945, le syndicat chrétien change peu à peu son option, même s'il continue à défendre l'allocation de la mère au foyer. En 1947, il crée le service syndical féminin. La première permanente nationale, Maria Nagels, est engagée peu après. En 1958, Sarah Masselang vient renforcer le service. L'augmentation des salaires féminins figure parmi les revendications défendues par la CSC dans les années 1950. Dans les années 1960, l'action syndicale des femmes connaît un tournant important. De mars à mai 1966, 3.000 travailleuses de la Fabrique nationale (FN) d'Herstal près de Liège arrêtent le travail. Elles adoptent un mot d'ordre en lien avec l'article 119 du Traité de Rome sur l'Union européenne de 1957: «À travail égal, salaire égal». Cette grève provoque un choc psychologique tant au sein du mouvement syndical chrétien qu'à l'extérieur. Elle devient le symbole de la percée de la femme travailleuse en tant que membre à part entière de la CSC et militante syndicale. En novembre 1966, un rapport sur la femme dans le mouvement syndical est présenté lors du congrès de la CSC. Un appel à renforcer la représentation des femmes dans tous les échelons du syndicat y est notamment lancé. Au début de 1967, une nouvelle permanente nationale, Miette Pirard, est engagée. Elle prend en charge l'action syndicale féminine en Wallonie tandis que Sara Masselang s'occupe de la Flandre. La même année, ces deux permanentes sont cooptées au comité national de la CSC. Il faut attendre 1987 pour qu'une femme entre au Bureau journalier. En 2011, le Bureau journalier de la CSC compte onze membres dont trois femmes: Ann Van Laer, Ann Vermorgen et Marie-Hélène Ska en font partie avec le président, Luc Cortebeek, le secrétaire général, Claude Rolin et les secrétaires nationaux, Paul Scheins, Marc Leemans et Marc Becker.



Le
syndicat des
employées de bureau
et de commerce de
Namur, place l'Ilon, 1916-
1918, une des nombreuses
associations professionnelles
de femmes d'avant la pre-
mière guerre mondiale.

Avec et pour les groupes spécifiques



Bureau de la Commission consultative féminine nationale de la CSC qui débat du statut syndical des femmes, Bruxelles, fin des années 1960. De gauche à droite, Louis Dereau, secrétaire général de la CSC, Miette Pirard, responsable du service syndical féminin pour la Wallonie, Jef Houthuys, président de la CSC et Sarah Masselang, responsable du service syndical féminin pour la Flandre.

Avant 1914, le mouvement syndical féminin s'organise avec le Syndicat de l'Aiguille fondé par Victoire Cappe à Liège.

Jusque dans les années 1930, le travail est défini comme une affaire «typiquement masculine», y compris par la CSC. Pour beaucoup, la place de la femme est dans son foyer où elle doit accomplir son rôle d'épouse, de mère et de ménagère.

En 1947, la CSC fonde le service syndical féminin. L'objectif est de répandre l'esprit syndical parmi les travailleuses, de les inciter à adhérer à la CSC.

Journée d'étude du service syndical féminin pour les militantes de la CSC-Textile et Habillement, octobre 1947.



Journée d'étude sur l'égalité salariale entre hommes et femmes en 1947. La CSC investit dans la formation de ses déléguées.



Manifestation des femmes contre la crise, Bruxelles, 5 mars 1983.



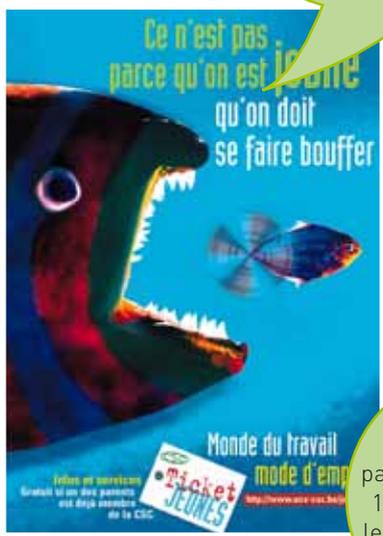
La CSC s'engage dans la Marche mondiale des femmes, un mouvement international qui défend les droits des femmes à travers le monde. Marche mondiale des femmes, Bruxelles, 17 octobre 2003.

Depuis des années, la CSC mène en mars des actions pour l'égalité salariale entre hommes et femmes. Les discriminations salariales sont également un thème d'élections sociales. Une affiche explicite des élections sociales de 2004.



Avec et pour les groupes spécifiques

En 1999, une étape supplémentaire est franchie dans l'action CSC en faveur des jeunes avec l'introduction d'un type d'adhésion réservée aux étudiants: Enter/Ticket Jeunes (qui deviendra un peu plus tard Enter, tout simplement). Ce service utilise une série de moyens contemporains – sites internet, rencontres lors de festivals, actions dans les écoles et bourses pour jeunes diplômés – pour s'adresser aux jeunes, aux étudiants et aux diplômés en période d'attente, âgés de 15 à 25 ans. Aujourd'hui, la CSC compte plus de 70.000 membres Enter. Affiche d'Enter, (2000).



Les Jeunes CSC ne veulent pas subir. Le 15 mars 1989, ils organisent leur rencontre nationale autour de la crise.



Comité national des Jeunes CSC et des ACV-Jongeren le 26 septembre 2009 à Ter Nood, Overijse. Au micro, Benoît Constant, responsable francophone des Jeunes CSC depuis le 15 décembre 2008.



Affiche des Jeunes CSC sur le thème «Construire l'impossible», Bruxelles, sans date.

Le 30 octobre 2010, les Jeunes CSC lancent leur campagne «Pump up solidarity» dans les rues de Charleroi. Ils choisissent un moyen d'action novateur: l'action provocatrice avec des slogans à contre sens.



Les jeunes manifestent pour le travail

La crise économique qui éclate au cours de la première moitié des années 1970 entraîne un chômage massif au niveau mondial. En Belgique, le chômage connaît aussi une augmentation rapide et forte. Entre 1974 et 1981, le taux de chômage quintuple, passant de 100.000 à 500.000 chômeurs. Et c'est surtout le chômage parmi les jeunes qui atteint des records.

La JOC, en étroite collaboration avec les Jeunes CSC, développe rapidement des initiatives comme les centres locaux pour chômeurs, des initiatives de formation, des ateliers pour chômeurs, des chaînes de production alternative, etc.

En 1981, un service Demandeurs d'emploi distinct est créé au sein de la CSC. En 1982, ce service, les Jeunes CSC et la JOC prennent l'initiative de créer un front d'action pluraliste. Il débouche sur la première Marche des jeunes pour le travail en avril 1982. Mais le chômage des jeunes ne cesse d'augmenter. La plateforme «Jeunes pour le travail» pose ses revendications, notamment la réduction radicale du temps de travail à au moins 32h par semaine, sans perte de pouvoir d'achat et avec des recrutements proportionnels obligatoires. Le 13 mai 1984, une deuxième Marche des jeunes pour le travail traverse les rues de Bruxelles. Cette revendication d'une réduction du temps de travail avec des recrutements proportionnels obligatoires est considérée par la CSC comme étant une des principales solutions au chômage massif, et ce, jusque dans les années 1990.



Conscients de l'importance des enjeux européens pour leur avenir, les Jeunes CSC participent au rassemblement des syndicats européens au rond-point Schuman à Bruxelles le 15 décembre 2010.



Dès 2004, les Jeunes CSC sont présents au festival de Dour. En 2007, ils distribuent des tattoos au public pour l'inviter à marquer son opposition au racisme: nous faisons tous partie du même «Human Bar Code», peu importe notre couleur de peau!

Avec et pour les groupes spécifiques



Plus de 100.000 personnes travaillent dans les titres-services en Belgique. Le 29 avril 2010, la CSC-Alimentation et Services mène une action pour le travail décent dans le secteur. Elle remet le « torchon de l'année » à la société de titres-services IL&C.



«D'ici ou d'ailleurs, nous sommes tous des travailleurs.» Action de défense des droits des travailleurs migrants, le 18 décembre 2010



Victimes d'un abus dans le secteur des titres-services, des travailleurs brésiliens manifestent avec le soutien de la CSC-Bruelles-Hal-Vilvorde le 3 juin 2009.



Première manifestation du groupe des Travailleurs sans emploi francophones à l'annonce du plan d'activation des chômeurs, à la Tour des finances, Bruxelles, 29 janvier 2004.



«Une hirondelle ne fait pas le printemps». Action CSC pour et avec les travailleurs ALE, Bruxelles, le 21 mars 2002.

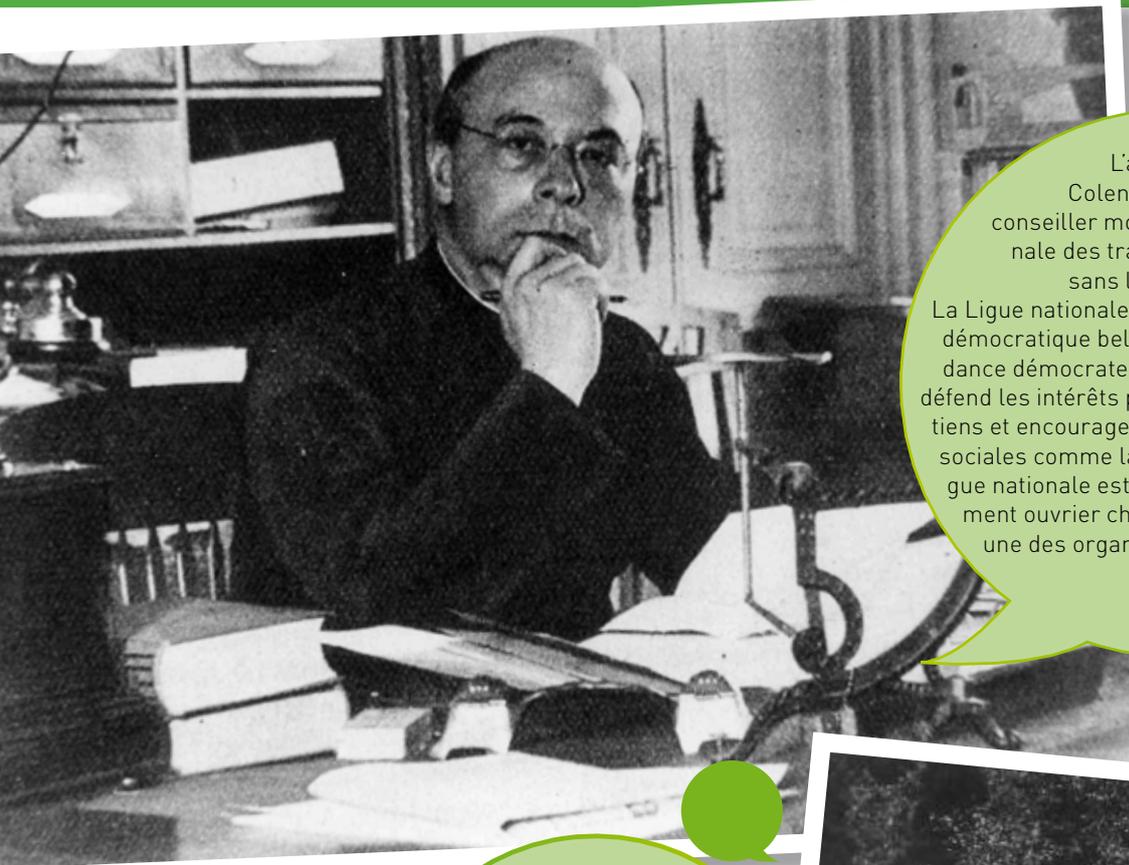


Jozef Houthuys (1922-1991) est convaincu du rôle que doit jouer le Mouvement ouvrier chrétien (Moc), y compris dans le domaine politique. Pour cela, il faut avant tout que le Moc soit présent au sein de l'ancien CVP afin de pouvoir peser au maximum sur la politique du gouvernement. C'est ainsi qu'il inscrit le village wallon de Poupehan sur la carte géopolitique du pays.

Françoise Wibrin, présidente de la CSC-Enseignement, veut jeter des ponts entre le monde fermé de l'enseignement et l'ensemble de la société. C'est pourquoi elle s'engage dans le Mouvement ouvrier chrétien, à la commission Enseignement.

La CSC au sein du Mouvement ouvrier chrétien

La CSC au sein du Mouvement

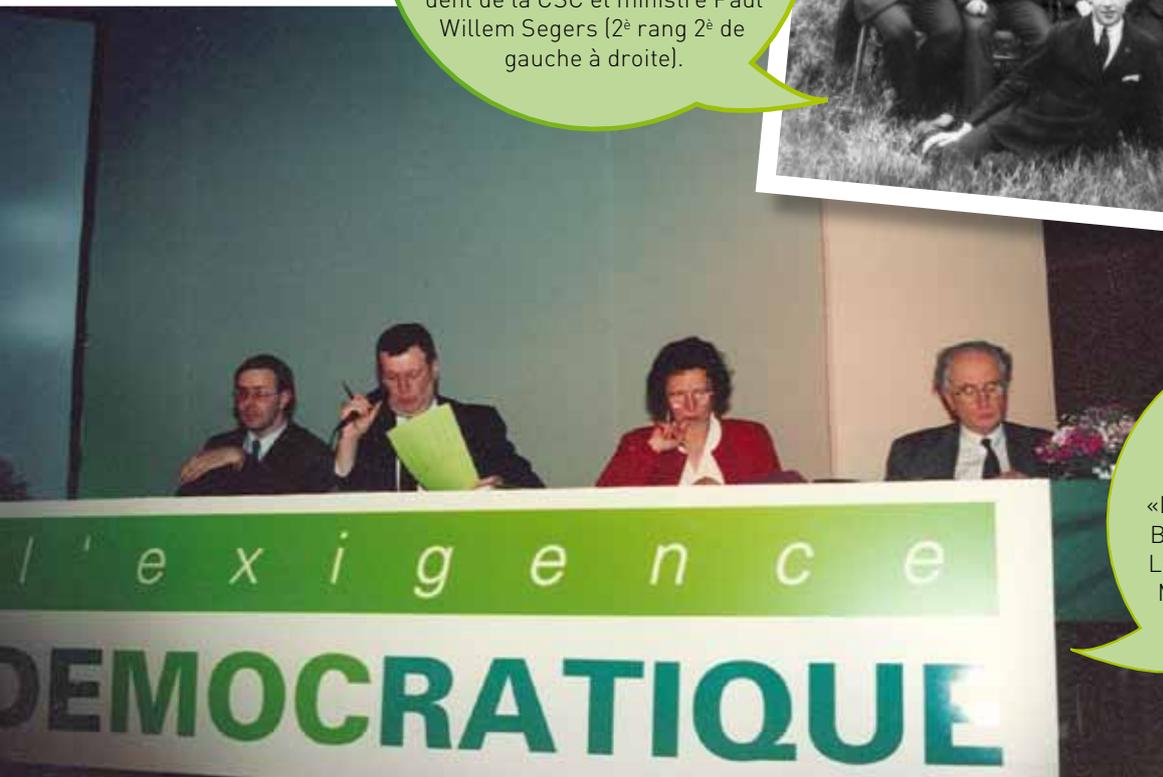


L'abbé Louis Colens, fondateur et conseiller moral de la Ligue nationale des travailleurs chrétiens, sans lieu, sans date.

La Ligue nationale succède en 1921 à la Ligue démocratique belge fondée en 1891. De tendance démocrate chrétienne, cette dernière défend les intérêts politiques des ouvriers chrétiens et encourage la création d'organisations sociales comme la mutualité. En 1945, la Ligue nationale est remplacée par le Mouvement ouvrier chrétien (Moc). La CSC est une des organisations constituantes du Moc.

L'école sociale d'Heverlee, dirigée par le père dominicain Perquy, forme les futurs dirigeants du mouvement.

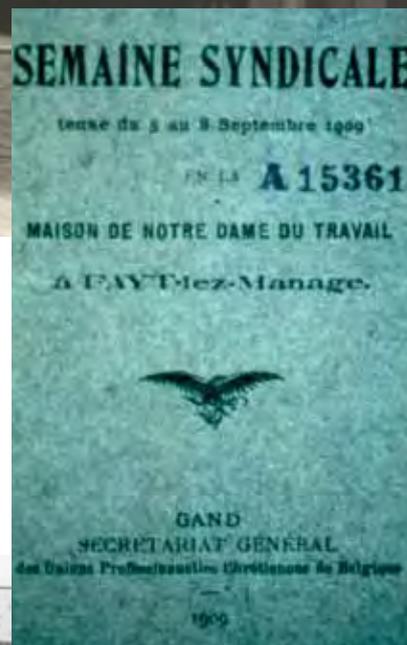
Promotion 1923-1924 avec le futur président de la CSC August Cool (en dessous à droite) et le futur président de la CSC et ministre Paul Willem Segers (2^e rang 2^e de gauche à droite).



Bureau du congrès du Moc wallon et bruxellois sur le thème «L'exigence démocratique», Bruxelles, 26-27 avril 1991. Le 2^e à gauche est François Martou, président du Moc wallon et bruxellois.

Les semaines sociales wallonnes et flamandes étaient et restent un lieu de rencontre pour les travailleurs sociaux et les syndicalistes.

La première semaine sociale flamande a eu lieu à Louvain, du 22 au 27 septembre 1900 (photo ci-dessous). Ci-contre: la 19ème semaine sociale wallonne à Louvain en 1932.



Semaines **sociales** et **syndicales** wallonnes et flamandes

À l'instar d'exemples étrangers, une semaine de formation complète est organisée pour la première fois en septembre 2008 pour les travailleurs rétribués et les bénévoles actifs du mouvement syndical chrétien. Les semaines de formation sont organisées séparément en Flandre et en Wallonie. L'initiateur et l'organisateur est une fois de plus le Secrétariat général des unions professionnelles chrétiennes dirigé par le père Rutten. Au cours des premières années, la majeure partie des participants travaillent pour le syndicat chrétien et, jusqu'au milieu des années 1920, la plupart des cours sont consacrés à des thèmes syndicaux. Alors qu'on parle en Flandre, dès le début, de la Semaine sociale flamande, on parle en Wallonie, jusque dans les années 1920, de la Semaine syndicale wallonne.

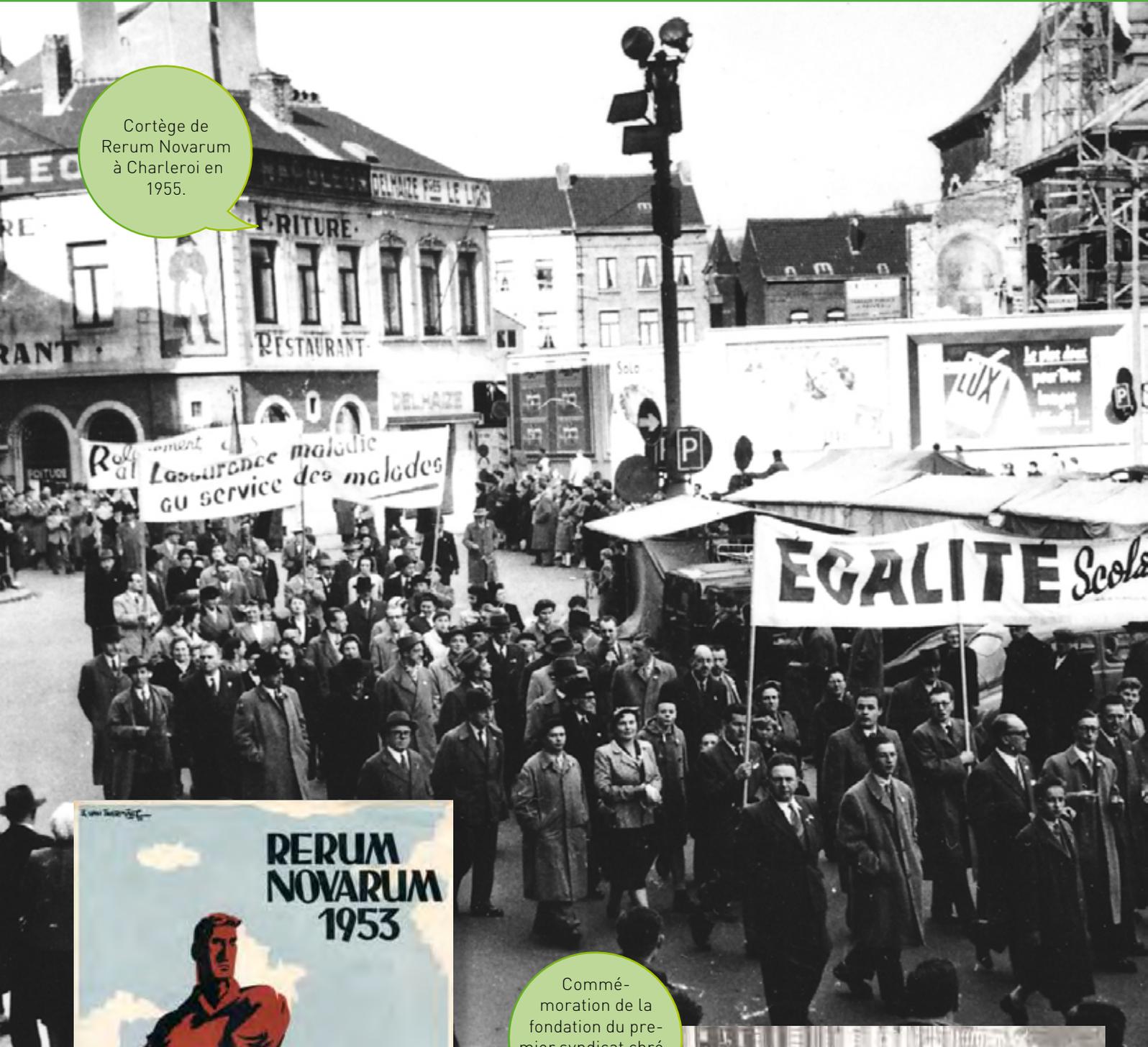
Après sa création en 1912, la CSC se charge, à partir de 1913, de l'organisation des semaines sociales et syndicales. À la fin des années 1920, l'organisation est définitivement reprise par la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (LNTC), tant en Flandre qu'en Wallonie. Outre des thèmes syndicaux, des thèmes sociaux bien plus vastes sont aujourd'hui également abordés.

Les semaines sociales sont toujours organisées en Flandre comme en Wallonie. L'aspect formatif reste essentiel. Elles sont aussi des moments de rencontre ainsi qu'une tribune pour la direction du Mouvement ouvrier chrétien sur d'importantes questions sociales.



La CSC au sein du Mouvement

Cortège de Rerum Novarum à Charleroi en 1955.



Commémoration de la fondation du premier syndicat chrétien, Gand 1938.





Rerum Novarum

Le 15 mai 1891, l'encyclique du pape Léon XIII «Rerum Novarum» (Voie nouvelle) sur la condition des ouvriers est publiée. Pour la première fois, l'Eglise prend position sur la question sociale telle qu'elle se pose à cette époque. Une discussion interne sur la question de savoir quel comportement la communauté catholique doit adopter par rapport aux conséquences sociales fâcheuses du capitalisme précède l'élaboration de cette encyclique. Pour le mouvement ouvrier chrétien encore jeune, il est crucial que l'encyclique autorise aussi la possibilité d'associations exclusives de travailleurs à la place des «associations mixtes» d'ouvriers et de patrons jusqu'à présent habituelles dans les milieux catholiques. Cette possibilité suggérée dans l'encyclique aurait été utilisée comme levier par le père Rutten et ses partisans afin de lancer un véritable mouvement syndical chrétien par et pour les ouvriers. Après 1918, le Mouvement ouvrier chrétien célèbre chaque année la publication de l'Encyclique Rerum Novarum, d'abord le 15 mai, puis lors de l'Ascension. Cette manifestation est le pendant chrétien de la fête du 1^{er} mai organisée par le mouvement socialiste. Jusque dans les années 1970, les fêtes du Rerum Novarum s'accompagnent de cortèges massifs et colorés. En 2008, le Rerum Novarum tombe le 1^{er} mai pour la première fois en presque 100 ans. En réaction à cela, les deux grands mouvements ouvriers de notre pays publient une déclaration commune intitulée «Notre modèle social est précieux et n'est pas à vendre».

Affiche annonçant la fête Rerum Novarum, sans lieu, 1937.





Affiche Bien-être, 1931. Les premières coopératives chrétiennes apparaissent à la fin du XIX^e siècle. Dans l'entre-deux-guerres, elles constituent un service de la LNTC. Elles développent plusieurs activités. Les magasins sont regroupés dès 1920, au sein de Bien-être/Welvaart, (sauf dans les provinces de Namur et Luxembourg gérées par l'Économie populaire de Ciney). Ce service est géré par la Coopération et chapeautés par la Coopération ouvrière belge qui deviendra la Fédération nationale des coopératives chrétiennes (1935). Le mouvement coopératif chrétien acquiert son autonomie en 1945. Par la suite, il ne cesse d'évoluer. Aujourd'hui, il est connu sous le nom d'ARCO.



Meeting de la JOC-JOCF sur l'immoralité du milieu de travail, Liège, 21 mars 1937

Les mandataires démocrates chrétiens membres de la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (LNTC) au Parlement en 1930. Parmi eux, figurent d'anciens dirigeants nationaux de la CSC: au premier rang, à gauche, Gustaaf Eylenbosch, sénateur provincial de 1922 à 1932, sénateur de 1932 à 1938, le Père Rutten, sénateur coopté de 1921 à 1946 et Hendrik Heyman, député de 1919 à 1958, ministre de 1927 à 1932. René Debruyne, député de 1921 à 1939, est debout entre G. Eylenbosch et le Père Rutten.



Syndicat et politique

Les syndicats, dont la CSC, essaient d'influencer les responsables politiques afin d'atteindre leurs objectifs. En ce sens, ils font donc eux aussi de la politique. Cependant, en inscrivant l'incompatibilité du mandat syndical avec un mandat politique dans ses premiers statuts, la CSC a d'emblée établi une distinction claire entre son influence politique et sa relation avec les partis politiques. L'exercice d'un mandat politique implique automatiquement la cessation du mandat syndical. Dans l'histoire de la CSC, des exceptions – parfois frappantes – confirment naturellement cette règle. Ainsi, René Debruyne est à la fois président de la CSC et parlementaire de 1923 à 1932. De février à août 1945, Henri Pauwels est, tout en étant président de la CSC, ministre des Victimes de guerre. Juste après la seconde guerre mondiale, des militants et responsables francophones de la CSC s'investissent au sein de l'Union démocratique belge, un parti travailliste qui échoue lors des élections législatives de 1946.

De 1954 à 1958, durant le Gouvernement socialiste-libéral Van Acker – un gouvernement sans l'ancien CVP et marqué par la guerre scolaire – les responsables nationaux et fédéraux de la CSC, dont August Cool, son président, jouent un rôle crucial dans les comités national et régionaux pour la liberté et le progrès qui rassemblent tous les milieux catholiques opposés à la Loi Collard du nom du ministre chargé de l'Instruction publique, Léo Collard. Cette loi de 1954 limite les subventions à l'enseignement libre au profit de l'enseignement officiel.

En 1972, le Moc, constatant notamment la présence des militants chrétiens dans divers mouvements et partis politiques, opte pour le pluralisme politique, contrairement à l'ACW, son homologue flamand. Le mouvement politique Solidarité et Participation est fondé en 1983 avec la collaboration de plusieurs responsables francophones de la CSC. Devenu un parti politique, il se présentera aux élections législatives de 1985, sans succès.

Un dernier événement notable marque la relation de la CSC avec le monde politique: l'affaire Poupehan. Dans les années 1980, le président de la CSC, Jef Houthuys, le président de la Bacob, Hubert Detremmerie, Fons Verplaetse, le futur gouverneur de la Banque nationale et le premier ministre, Wilfried Martens, se réunissent plusieurs fois dans ce petit village des Ardennes afin de discuter de la stratégie à suivre pour l'élaboration de la politique socioéconomique néolibérale du gouvernement. Avec l'arrivée de Willy Peirens à sa présidence, la CSC se distancie davantage des partis politiques, une démarche facilitée par l'évolution du CVP vers une vision socioéconomique plus libérale.





Ces dernières années, la CSC et d'autres organisations de la société civile unissent leurs forces et mènent des actions diverses: pour le climat, notamment lors de la manifestation de décembre 2007, pour la récupération des bénéfices illégitimes d'Electrabel-Suez le 4 juin 2008, pour des JO propres le 24 septembre 2009, pour une fiscalité juste le 9 février 2011...



La CSC et le Moc jouent aussi un rôle de premier plan dans le mouvement pour la démocratie, la tolérance et la solidarité. À gauche, manifestation contre l'extrême droite «Contre la marée» le 30 septembre 2000 à Anvers. À droite, manifestation pour l'égalité des chances le 10 mars 2002 à Bruxelles.





August Vanistendael (1917-2003) est un fervent défenseur du syndicalisme international. Il noue des contacts réguliers avec des syndicats de toutes tendances philosophiques en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Il fonde une série d'instituts de formation pour les dirigeants et les cadres des organisations locales de travailleurs et de paysans.

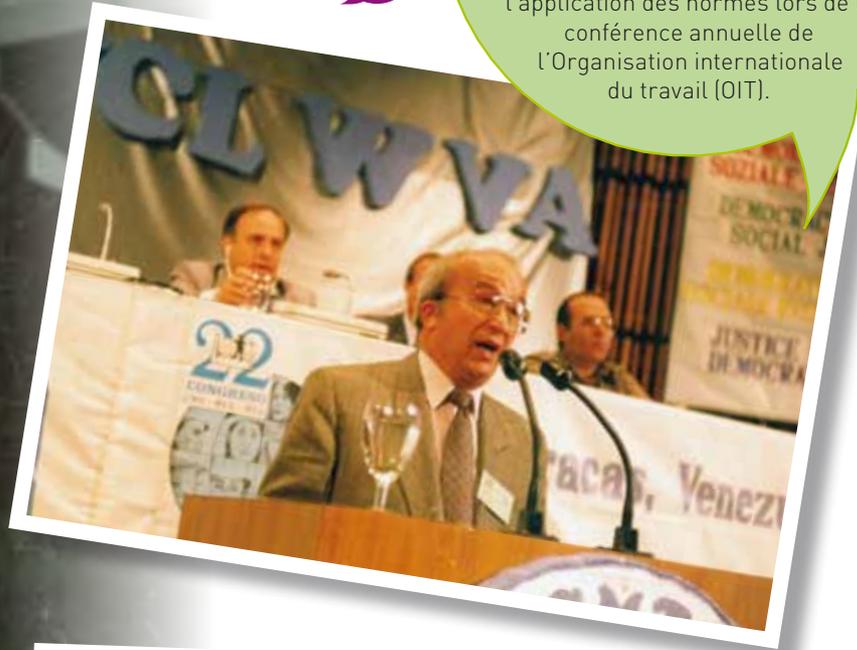
«La concertation syndicale internationale est indispensable, car nous n'acceptons plus qu'au sein d'une multinationale, les employeurs aient toute liberté de monter les uns contre les autres les pays où ils sont établis», déclare **Roger Lenoble**, délégué syndical, président du conseil d'entreprise européen chez Caterpillar.

La CSC et le monde

La CSC et le monde

August Vanistendael pendant une allocution devant la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) en 1963.

Lors du congrès de la Confédération mondiale du Travail (CMT) à Caracas, au Venezuela en 1989, Willy Peirens est élu président de cette organisation et occupera cette fonction jusqu'en 1997. Pendant sa présidence de la CSC, il est également le porte-parole de l'ensemble des travailleurs au sein de la commission de l'application des normes lors de la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT).



En août 1908, des syndicalistes chrétiens belges participent à une conférence internationale à Zürich. Cette rencontre se conclut par la création du Secrétariat international des syndicats chrétiens. Dans la montgolfière, de gauche à droite: René Debruyne (le futur 3^e président de la CSC), Gustaaf Eylenbosch (le futur 1^{er} président de la CSC) et Floris Prims, collaborateur du père Rutten et futur rédacteur en chef de *De Gids op Maatschappelijk Gebied*, l'organe officiel du Mouvement ouvrier chrétien pour la partie flamande du pays.



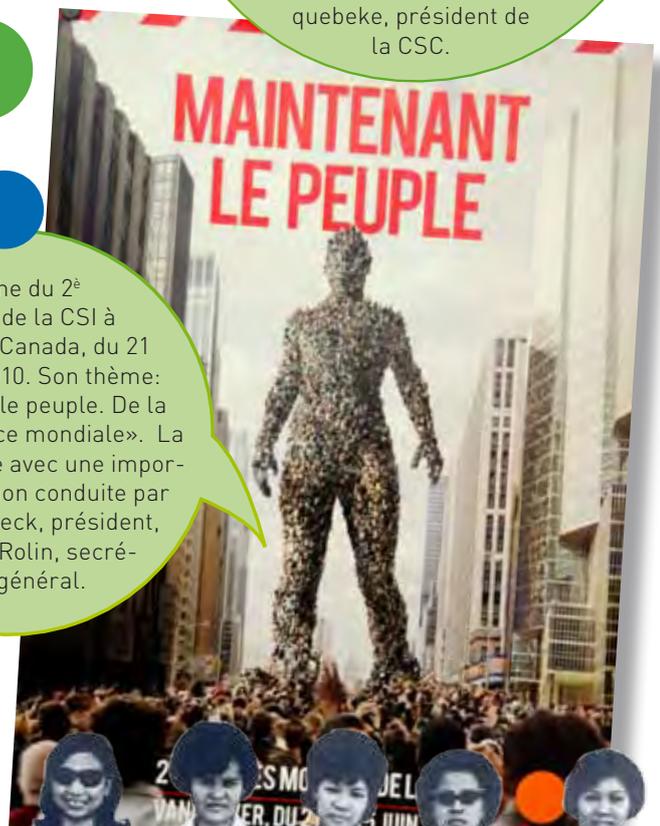
La CSC attache une grande importance à l'organisation du mouvement syndical chrétien international. Elle envoie toujours une délégation nombreuse aux congrès de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) et ne manque jamais les occasions d'échanges de vues.

Photo de groupe de la délégation belge au congrès de la CISC, Innsbruck, 1922.

Au centre: Evarist Van Quaquebeke, président de la CSC.

La CSC sur les sentiers internationaux

En 1919, la création de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (Cisc) permet le rapprochement entre les organisations syndicales des pays qui se sont affrontés durant la première guerre mondiale. Mais la montée du fascisme entrave le fonctionnement de cette structure qui voit partir plusieurs de ses membres comme l'Allemagne ou l'Italie. En 1939-1940, la Cisc compte plus d'un million de membres dont les trois quarts sont français et belges. Après 1945, elle établit des contacts avec des organisations, parfois non chrétiennes, d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique et, en 1968, elle devient la Confédération mondiale du travail (CMT). Ce changement doit permettre une plus grande ouverture du mouvement envers les pays dits du tiers-monde et les diverses conceptions philosophiques et religieuses. Dès les années 1990, l'idée circule d'un syndicat international unifié, plus apte à faire face aux défis de la globalisation économique et à défendre les travailleurs du monde entier. Le 1er novembre 2006 à Vienne, c'est l'aboutissement. La CMT et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) cèdent la place à la Confédération syndicale internationale (CSI). La CSI rassemble plus de 300 organisations et représente plus de 168 millions de membres cotisants de par le monde. Avec près de 1.700.000 membres, la CSC est le 12e plus grand syndicat du monde.



Affiche du 2^e congrès de la CSI à Vancouver, Canada, du 21 au 25 juin 2010. Son thème: «Maintenant le peuple. De la crise à la justice mondiale». La CSC y participe avec une importante délégation conduite par Luc Cortebeek, président, et Claude Rolin, secrétaire général.



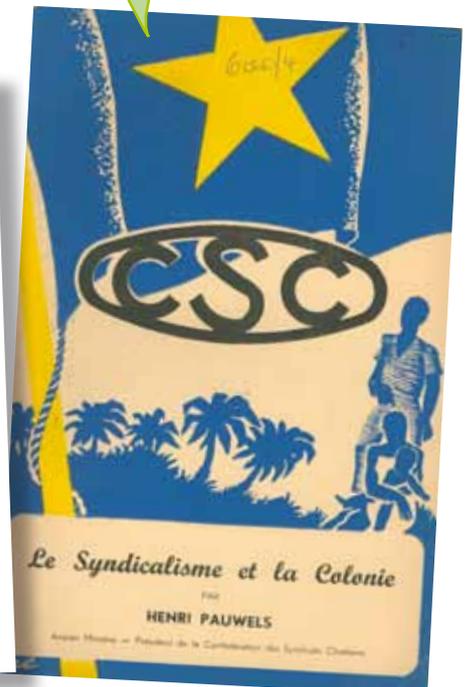
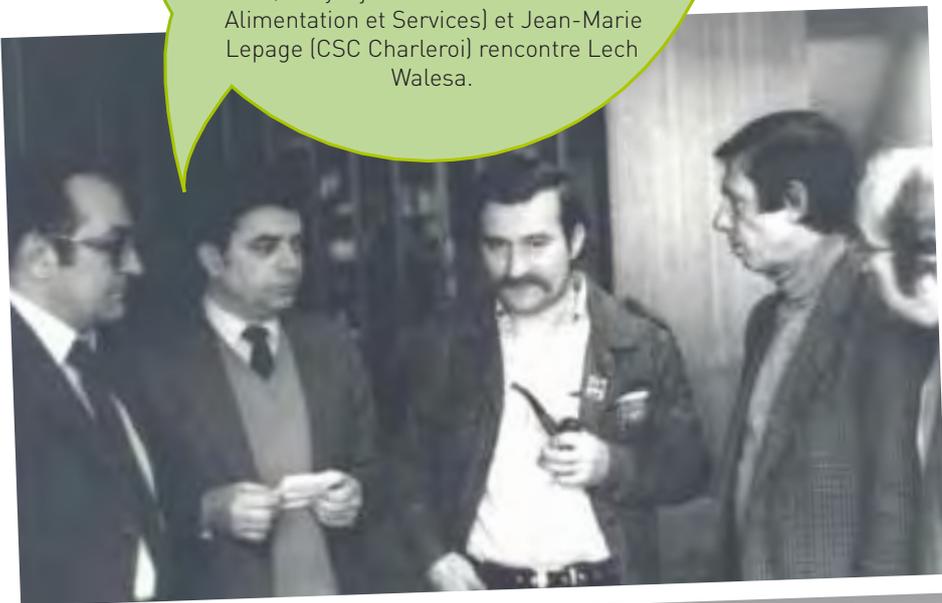
Participant au séminaire pour militantes syndicales organisé par l'International Conferences Volunteers (ICV), aux Philippines, Baguio, 1967.

La CSC et le monde



Progressivement, la CSC s'impose sur la scène européenne. Elle soutient les syndicats (clandestins) dans l'Espagne de Franco, au Pays basque et dans le bloc de l'Est. Des liens privilégiés se nouent avec le syndicat polonais Solidarnosc de Lech Walesa. Après la chute du mur de Berlin en 1989, la CSC s'implique dans le développement d'organisations syndicales en Europe de l'Est. En 1981, une délégation de la CSC avec Willy Peirens, secrétaire national, Tadek Oruba (la section polonaise de la CSC), Willy Vijverman (Centrale chrétienne Alimentation et Services) et Jean-Marie Lepage (CSC Charleroi) rencontre Lech Walesa.

Le président de la CSC, Henri Pauwels, se rend en visite au Congo, alors colonie belge, et relate son expérience dans un petit livre édité en 1946.





Affiche annonçant des discours d'August Cool, président de la CSC, dans diverses localités du Congo, dans les années 1950.

Le syndicalisme chrétien au Congo

En marge de son affiliation dans les organisations syndicales internationales successives, la Cisc, la CMT et, actuellement la CSI, la CSC développe un engagement particulier dans la construction du syndicalisme au Congo. Peu de temps après la deuxième guerre mondiale est créée la Confédération des syndicats chrétiens congolais (CSCC). La CSCC défend alors un syndicalisme interprofessionnel vaste, ancré dans un mouvement ouvrier chrétien plus large, englobant coopératives, mutualités et organismes de formation. À l'origine, la CSCC est affiliée comme fédération provinciale à la CSC du pays. Dès 1956, la CSCC intervient de plus en plus comme un mouvement syndical congolais indépendant mais les bonnes relations avec la CSC restent préservées ainsi que le soutien de la CSC dans divers domaines. Lors de l'indépendance en 1960, la CSCC transformée en UTC (Union des travailleurs congolais) est de loin le syndicat le plus puissant du Congo. Sous le régime de Mobutu, tous les syndicats sont réunis au sein d'un syndicat unique: l'Union nationale des travailleurs congolais (UNTC). Les anciens dirigeants de la CSCC/UTC jouent un rôle important à cet égard et continuent d'entretenir de bons contacts avec la CSC. Lorsqu'en 1990, une loi sur la liberté d'association est votée, la CSC Congo est (re)créée. Celle-ci peut à nouveau compter sur le soutien de la CSC et du mouvement ouvrier chrétien plus large MOC/ACW en Belgique.



La maison du travail de la CSC-Congo à Léopoldville, l'actuelle Kinshasa, capitale du de la RDC Congo.



La CSC et le monde



Chaque année au mois de juin a lieu à Genève, durant trois semaines, la conférence internationale de l'Organisation internationale du travail (OIT). La CSC y participe activement avec une importante délégation. Luc Cortebecq, le président de la CSC, a participé à douze conférences, dont onze comme porte-parole du groupe des travailleurs au sein de la Commission pour l'application des normes qui dénonce les violations syndicales et rappelle les pays à l'ordre en leur faisant des recommandations. En juin 2010, plusieurs membres de la délégation CSC-Solidarité mondiale travaillent d'arrache-pied pour faire adopter l'idée d'une convention internationale définissant les droits des travailleurs domestiques dans le monde. La religieuse belge Jeanne Devos (ci-dessous à gauche), fondatrice du mouvement des travailleurs domestiques en Inde, fait partie de la délégation avec Pia Stalpart (ci-dessous à droite), secrétaire nationale de la CSC-Alimentation et Services.



En 1947, l'International Conferences Volunteers (ICV) est reconnue comme organisation consultative auprès de l'ONU. Le président de la CSC August Cool (à droite) fait partie de la délégation.



Les syndicats européens rencontrent le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, le 20 juin 2007. Ils plaident pour une Europe qui soit avant tout sociale. À l'avant-plan, Claude Rolin, secrétaire général de la CSC.



Avec la Confédération européenne des syndicats (CES), la CSC plaide pour la création de conseils d'entreprises européens. La directive européenne sur l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises transnationales (1994) représente une étape capitale. Elle sera convertie dans le droit belge en 1996 par la CCT n° 62. Action de la CES le 31 octobre 2000.



Dans les années 1990, pour préparer la mise en circulation de l'euro, prévue en 2002, de nombreux pays adoptent des mesures d'économie qui menacent le développement de l'Europe sociale. Les syndicats descendent à plusieurs reprises dans les rues pour protester, notamment à Lège en 2001.

La crise financière de 2008 incite le Conseil européen ainsi que la plupart des gouvernements à prendre de nouvelles mesures d'austérité. Plusieurs manifestations des syndicats européens dénoncent ces dispositions qui fragilisent davantage la population dont celle du 28 mars 2009 à Londres.



La CSC et le monde



La CSC participe chaque année au Forum social mondial (FSM). Les altermondialistes s'y réunissent sous la devise «Un autre monde est possible». Ci-dessus, photos du Forum social de Belgique à Bruxelles (10 mai 2003). Ci-contre, le FSM de Porto Alegre au Brésil (26 au 31 janvier 2005).



En 2009 et 2010, la CSC travaille avec d'autres syndicats et organisations non gouvernementales (ONG) sur le thème du travail décent. Quelques 167.269 personnes signent la pétition diffusée à cette occasion. Les délégués syndicaux mettent le thème à l'agenda des conseils d'entreprises. Leur action débouchera sur l'adoption de codes de conduite, d'accords-cadres internationaux, de conventions collectives de travail et d'accords sectoriels mettant l'accent sur le travail décent et le respect du droit du travail.





Armand Hengchen (1920-1992), président de la Centrale chrétienne des services publics, joue un rôle important dans les négociations avec les pouvoirs publics qui aboutissent, en 1974, à une réforme profonde de la concertation dans le secteur public.

Kathy Vermandel s'installe volontiers derrière un volant. Elle est chauffeur de bus à de Lijn et négocie avec le directeur général. Mais, pour elle, les contacts avec ses collègues sur le terrain sont au moins aussi importants. Pour que personne ne rate le bus.

Les services publics

Les services publics



L'origine de la CSC-Transcom, précédemment le Syndicat chrétien des moyens de communication et de la culture, remonte à 1897 quand un syndicat des fonctionnaires chrétiens de Maline crée un mouvement qui marquera les secteurs publics comme les chemins de fer, la poste, le télégraphe, la marine. Sur la photo, la direction générale de 1929. Assis, 4^e à partir de la gauche, Gustaaf De Leeuw, président général de 1928 à 1935. Célèbre pour ses talents d'orateur, il est surnommé «l'avocat de Ternat».



Drapeau du Syndicat chrétien du personnel de l'administration publique de la section Bruxelles, années 1930.



Drapeau du Syndicat chrétien du personnel des chemins de fer, des postes, du télégraphe, du téléphone et de la marine de la section d'Anvers, 1927.

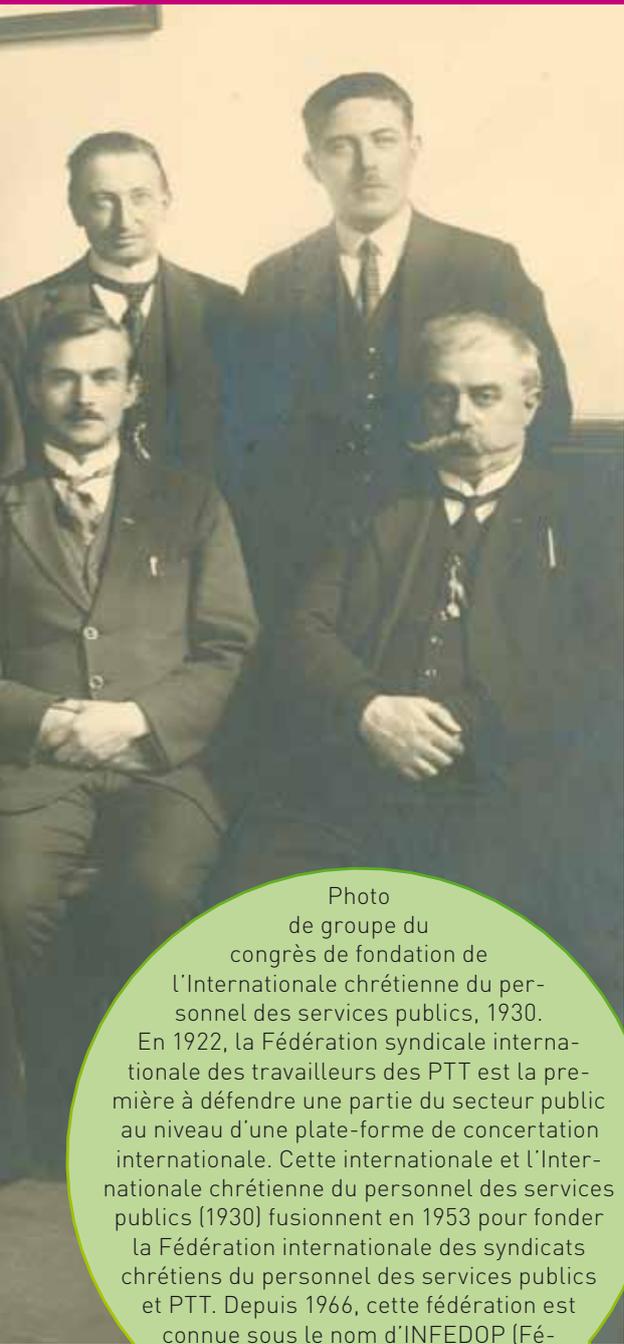


Photo de groupe du congrès de fondation de l'Internationale chrétienne du personnel des services publics, 1930.

En 1922, la Fédération syndicale internationale des travailleurs des PTT est la première à défendre une partie du secteur public au niveau d'une plate-forme de concertation internationale. Cette internationale et l'Internationale chrétienne du personnel des services publics (1930) fusionnent en 1953 pour fonder la Fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des services publics et PTT. Depuis 1966, cette fédération est connue sous le nom d'INFEDOP (Fédération internationale du personnel des services publics).

Début des années 1990: transformer une position défensive en progrès social

Le Gouvernement social chrétien-socialiste Dehaene en fonction en 1992 veut s'attaquer aux pensions publiques. Les syndicats réagissent immédiatement par une action vigoureuse. Les syndicats des services publics organisent, en front commun, des manifestations provinciales suivies d'une manifestation nationale en juillet 1992. Un mot d'ordre est lancé dans les médias annonçant une série de grèves en septembre si les pensions publiques venaient à être menacées. Le gouvernement fait marche arrière et confirme le caractère spécifique des pensions publiques. Tant le principe du salaire différé que la péréquation restent intacts.

En raison des problèmes interprofessionnels concernant le Plan global, les négociations sur les conventions dans le secteur public se déroulent en plusieurs phases. Lors des négociations, les syndicats des services publics réussissent à effectuer un mouvement de rattrapage important: une augmentation salariale générale de 6% en trois phases et une augmentation du salaire minimum. Certains secteurs spécifiques obtiennent une augmentation salariale en sus de ces 6%. L'accord renforce également les possibilités de travail à temps partiel. La loi relative à la semaine de quatre jours sur une base volontaire est mise en application. L'opinion publique est acquise à l'idée d'effectuer un mouvement de rattrapage important dans le secteur public et ce projet sera développé dans les années suivantes.



Grande manifestation en front commun syndical des syndicats de services publics le 13 décembre 1995.



Les services publics



Le président de la CSC, August Cool, s'adresse à la foule en mars 1955. Pour les syndicats de l'enseignement, la période 1954-1958 est entièrement placée sous le signe de la guerre scolaire et des manifestations contre le ministre Collard.



Pèlerinage
COV 1950.

Dans le passé, le syndicat (flamand) de l'enseignement chrétien (Christelijk Onderwijzerverbond) éprouve des difficultés à s'identifier au mouvement des travailleurs «pur sang». La devise du syndicat de l'enseignement est à cette époque «COV, une école, une église, une famille». Le syndicat veut non seulement être actif sur le plan syndical, mais aussi sur les plans pédagogiques et religieux. D'où des initiatives telles que le pèlerinage à Rome dans le courant de l'année sainte 1950 qui rassembla plus de 2.000 participants.



Manifestation du front commun syndical de l'enseignement en 1975 à Bruxelles contre les projets du ministre De Croo, période placée sous le signe de la rationalisation de l'enseignement fondamental.



Le 5 mai 2011, la plupart des enseignants du maternel au supérieur font grève et une manifestation est organisée à Liège. Ils dénoncent le «décret Robin des Bois» qui, selon eux, va dépouiller un certain nombre d'écoles des ressources dont elles ont besoin. Il s'agit en effet de prendre un peu aux écoles les mieux nanties pour donner à celles qui le sont moins. Les instits et les profs dénoncent aussi des conditions de travail qui ne permettent plus aux écoles de remplir leur mission de service public: pas de moyens complémentaires pour la sécurité, l'hygiène et la salubrité, pas de renforcement des dispositifs d'encadrement différencié et pas de remplacement des enseignants pour toute absence supérieure à cinq jours. Ils estiment que l'attitude du gouvernement contribue à entretenir la pénurie constante d'enseignants car elle fait fuir les jeunes enseignants et elle augmente ainsi la charge de travail de ceux qui restent en place.



Les services publics



Manifestation du personnel des prisons, Bruxelles, février 2008. Ces dernières années, le groupe Prisons de la CSC-Services publics dénonce les conditions de travail de leurs affiliés dans les milieux carcéraux. Surpopulation, insécurité sont les points sur lesquels elle attire régulièrement l'attention des autorités politiques.

Manifestation contre la directive Bolkestein, Strasbourg, 2006. Au moment où le Parlement européen se penche sur la directive Services (anciennement directive Bolkestein), plus de 40.000 travailleurs défilent à Strasbourg pour exiger une adaptation du texte. Cette directive veut obliger les États membres à ouvrir leur marché des services aux fournisseurs des autres États membres. Les protestations des syndicats mèneront à des amendements: les services sociaux seront notamment exclus de la directive.

L'ouverture complète du marché postal à la concurrence est programmée pour le début 2011, comme l'annonce la une de *L'Info* le 3 août 2007.



Manifestation du secteur Police, Bruxelles, 18 février 2004. Avec la réforme des polices de 2000 au niveau fédéral et de 2001 pour les services de police locaux, la mission des travailleurs de ce secteur ne cesse de s'élargir sans que les moyens suivent. Le groupe Police de la CSC-Services publics dénonce régulièrement les conditions générales de travail de ses membres.



Menace sur les services publics

Au milieu des années 1990, la libéralisation gagne les services publics. Les entreprises publiques sont restructurées et reçoivent des contrats de gestion. Les établissements publics de crédit avaient déjà été privatisés antérieurement. Le statut du personnel des services publics est fortement compromis.

On engage davantage les travailleurs sans nomination statutaire. Une forte opposition syndicale est nécessaire pour défendre les droits sociaux – surtout les pensions et le congé de maladie – du personnel des services publics. Au grand dam de la CSC, où Hervé Decuyper, secrétaire national, joue un grand rôle dans la défense du secteur public par le biais de la Fédération des syndicats chrétiens du secteur public (FSCSP), l'organisme qui coordonne depuis 1946 les activités des centrales du secteur public. Hervé Decuyper fait en sorte que, malgré le morcellement des statuts du personnel généré par la réforme de l'État, le secteur public conserve sa cohésion grâce à la concertation entre les différentes composantes de la Fédération.



Paul Silon (1937) est la cheville ouvrière de la démocratisation de l'entreprise. Grâce à lui et aux services Entreprise créés dans les fédérations et les centrales, les idées de mai 1968 sur la participation trouvent un écho dans le travail syndical.

Maité Del Cueto et **Stephane Van Achter** se sont tous deux présentés pour la première fois aux élections sociales, respectivement en 2004 et en 2008. «Nous sommes devenus délégués parce que nous aimons prendre la défense des autres, de nos collègues», affirment-ils en chœur. En 2012, les travailleurs choisiront à nouveau leurs délégués.

Les élections sociales

Les élections sociales

années 1950



Grâce à la O.S.C. :
au conseil d'entreprise,



VOIX AU CHAPITRE

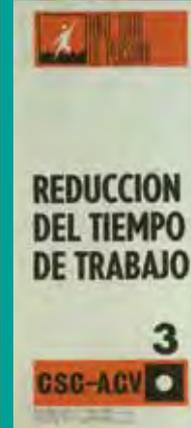
années 1960



Pour une plus
JUSTE TAXATION 2



années 1970



années 1980



années 1990



années 2000





Le 7 mai 2008, les élections sociales sont organisées dans 6.593 entreprises afin d'élire les représentants des comités pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et des conseils d'entreprise (CE).

La CSC, le plus grand syndicat

La loi du 20 septembre 1948 sur l'organisation de l'économie prévoit l'organisation d'élections sociales tous les quatre ans. En 1950, toutes les entreprises comptant au moins 200 travailleurs doivent organiser des élections sociales. Ce seuil est abaissé aux entreprises d'au moins 150 travailleurs en 1954. En 1979, nouvelle modification: il faut 100 travailleurs pour organiser des élections sociales.

Lors des premières élections sociales de 1950, la CSC obtient 36,41% des voix. En 1954, les résultats de la CSC dépassent toutes les espérances. En

Flandre, le syndicat chrétien devient la première organisation syndicale. En 1958, les élections concernent pour la première fois les conseils de sécurité et d'hygiène. La CSC est le grand vainqueur grâce aux actions menées en 1955 en faveur de la semaine des cinq jours.

En 1975, la CSC est pour la première fois le syndicat du pays comptant le plus de sièges. Ce qui depuis ne s'est plus jamais démenti. Lors des élections sociales de 1991, la CSC devient le syndicat majoritaire également en Wallonie dans les CPPT et, en 1995, elle confirme sa position de leader dans les conseils d'entreprise. Depuis lors, la CSC est le premier syndicat en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles.



Les élections sociales



La grand-messe de la démocratie

Les élections constituent la grand-messe de la démocratie. C'est vrai en politique, c'est vrai sur le plan socio-économique. Mais les élections sociales sont plus démocratiques que les élections politiques. En effet, il n'y a pas de discriminations de nationalité: tous les travailleurs des entreprises qui doivent organiser les élections sociales ont le droit de vote, qu'ils soient belges ou non. De plus, en présentant leur candidature, nombreux sont les travailleurs qui s'impliquent activement dans les élections sociales. Lors des dernières, en mai 2008, les trois syndicats ont présenté 130.000 candidats, dont presque la moitié de CSC (64.000).



Un appel à voter de manière équilibrée, c'est-à-dire pour des hommes et des femmes, lors des élections sociales de 2004.



Distribution de pamphlets à la porte de «Les patrons charcutiers» à Hasselt en 1967.

Les équipes de militants constituent le cœur du travail syndical de la CSC dans les entreprises. De haut en bas, les militants d'Ikea, de Touring, de Torfs, de l'Office d'aide aux familles et d'Umicore.



Site internet 125 ans de CSC

Sur le site www.125anscsc.be, vous découvrirez encore de nombreuses images et photos relatant les 125 ans de la CSC. Vous trouverez aussi une ligne du temps, des archives audio-visuelles et du matériel éducatif.



À l'occasion des 125 ans de la CSC, une vieille camionnette VW de 1962 sillonnera le pays, tout comme cette camionnette qui, en 1955, transporta à l'Organisation internationale du travail à Genève, les 573.269 pétitions recueillies en faveur de la semaine des cinq jours. Pour décorer cette camionnette, nous recherchons des autocollants d'actions syndicales passées. Vous pouvez les envoyer à Johan Van Baelen, service presse de la CSC, chaussée de Haecht, 579, 1030 Bruxelles.



Le 8 février 2011, le roi Albert II rend visite au siège de la CSC à Bruxelles à l'occasion des 125 ans de la CSC.

Expo 125 ans de CSC



À l'occasion des 125 ans de syndicalisme chrétien, la CSC a réalisé une exposition itinérante qui passera dans votre région. Renseignez-vous auprès de votre fédération régionale ou sur le site www.125anscsc.be



Figures de la CSC présentées dans l'exposition, Sara Masselang, Paul Silon, Willy Peirens et Timothé Vermote (de gauche à droite) étaient présents au vernissage le 31 mars 2011.





VOTRE VOIX DEPUIS 125 ANS



JOUEZ GAGNEZ et faites LA FÊTE

125
WEEK-ENDS POUR 2 PERSONNES



À choisir parmi la sélection suivante:
3 séjours de vacances

- De Kinkhoorn
 - Ravelingen
 - Ol Fosse d'Outh
- (cf. www.vaca-resorts.be)



125
DÎNERS NORD-SUD POUR 2 PERSONNES



Surprenez vos papilles grâce aux saveurs de mets d'Afrique, d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine. Chaque restaurant sélectionné vous invitera à un voyage culinaire pour 2 personnes. Une manière agréable aussi de soutenir Médecins sans frontières.

125



Pour le Zoo d'Anvers ou le parc animalier Planckendael à Malines.

1250

BOÎTES À TARTINES "RÉTRO"



Pour chaque boîte à tartines «édition spéciale 125 ans de la CSC», la CSC versera 5 euros à Solidarité mondiale qui serviront à payer une journée de salaire pour un-e syndicaliste des pays du Sud.

TICKETS "DUO" DE CINÉMA



Pour un film au choix dans un des cinémas Kinepolis.

UNE FÊTE "RÉTRO" EN COMPAGNIE DE 125 AMIS



PREMIER PRIX →

Le premier prix: une soirée dansante inoubliable, spécialement pour vous et vos amis, qui vous plongera dans l'ambiance des années 40, 50 et 60, en collaboration avec Radio Modern (www.radiomodern.be).

COMMENT PARTICIPER?

- Étape 1: consultez le site www.125ansCSC.be/concours
- Étape 2: répondez à la question du concours et à la question subsidiaire
- Étape 3: renvoyez votre bulletin de participation

Chaque 125^e participant gagnera un prix. Le règlement complet du concours est disponible sur www.125ansCSC.be/concours